

Communauté tarifaire neuchâteloise Onde Verte

T651.3

Inhaltsverzeichnis

0 Remarques préliminaires.....	1
00 Généralités.....	1
01 Assortiment de titres de transport communautaires.....	1
02 Assortiment de titres de transport communautaires complémentaires.....	2
03 Catégories de voyageurs.....	2
03.0 Billets à l'unité, cartes multicourses, cartes "24 heures", billets de groupe.....	2
03.1 Abonnements.....	2
1 Champ d'application.....	1
10 Entreprises de transport participantes.....	1
11 Service de substitution et rupture de correspondance.....	1
12 Zones de chevauchements.....	1
2 Dispositions générales.....	1
20 Titres de transport – Calcul du prix.....	1
20.0 Généralités.....	1
20.1 Titres de transport en prévente.....	1
20.2 Échéances de certains titres de transport.....	1
20.3 Classe.....	1
20.4 Surclassement.....	2
20.5 Tarif réduit.....	2
20.6 Enfants jusu'à 6 ans.....	2
20.7 Enfants de 6 à 16 ans.....	2
20.8 Jeunes de plus de 16 ans.....	2
20.9 Chiens, petits animaux.....	3
20.10 Remboursements.....	3
20.11 Distribution.....	3
20.12 Prolongement de parcours dans le périmètre de la communauté tarifaire.....	3
20.13 Voyageur franchissant la limite du périmètre de la communauté tarifaire.....	4
20.14 Autres titres de transports communautaires.....	4
20.15 Bagages, poussettes.....	4
20.16 Vélos et moyens de transport analogues chargés par les voyageurs.....	5
20.17 Contrôle des titres de transport – Constats d'infraction.....	5
20.18 Abus et falsification.....	7
3 Dispositions particulières.....	1
30 Assortiment de titres de transport communautaires.....	1
30.0 Billets à l'unité et billets "court parcours".....	1
30.1 Cartes multicourses (CMC).....	1
30.2 Cartes "24 heures".....	2
30.3 Billets de groupe.....	2
30.4 Abonnements.....	4
30.5 Abonnement pour entreprises "JobAbo".....	8
31 Assortiment de titres de transport communautaires complémentaires.....	8
31.0 Billet de raccordement.....	8
32 Autres titres et facilités de transport.....	9
32.0 Abonnement demi-tarif.....	9
32.1 Abonnement général.....	9
32.2 City – Ticket, City – City – Ticket.....	9
32.3 Abonnement "INTER".....	9
32.4 Abonnement "TRANSVAL" (SNCF Pontarlier).....	10
32.5 Abonnement "INTERVAL" (SNCF Morteau).....	10
32.6 Service direct.....	10
32.7 Trafic international.....	10
32.8 Militaires.....	11
32.9 Protection civile.....	11
32.10 Service civil.....	11
32.11 Facilités de voyage pour le personnel (FVP).....	11
32.12 Carte Junior – Carte petits-enfants.....	12
32.13 Police et Gendarmerie.....	12
32.14 Personnes avec handicap.....	12
32.15 Personnes malvoyantes.....	12
32.16 Fauteuils roulants.....	13

Inhaltsverzeichnis

4 Plan des zones.....	1
5 Prix.....	1
50 Billet à l'unité, carte multicourses.....	1
Billet à l'unité.....	1
Carte multicourses.....	1
51 Cartes "24 heures".....	2
Carte "24 heures".....	2
Carte "24 heures" Villes.....	2
52 Billets groupe.....	2
Billets groupe.....	3
Billets journalier pour groupe.....	3
53 Abonnements.....	3
Adulte.....	4
Junior.....	4
Senior homme – femme.....	4
INTER "Adulte".....	4
INTER "Junior".....	5
54 Titres de transports complémentaires.....	5
Billet de raccordement.....	5
Billet de surclassement.....	5
Carte de 6 surclassements.....	6
6 Surtaxes et frais administratifs.....	1
7 Points d'arrêts des entreprises de transport.....	1
7.0 A – C.....	1
7.1 D – G.....	3
7.2 H – L.....	5
7.3 M – P.....	14
7.4 Q – T.....	17
7.5 U – Z.....	19
8/9 Modèles de titres de transport.....	1
80 Billet à l'unité.....	1
81 Billet "court parcours".....	2
82 Carte multicourses.....	3
83 Carte "24 heures".....	4
84 Cartes "24 heures", villes de La Chaux – de – Fonds et du Locle.....	5
85 Billet de groupe.....	6
86 Billet journalier pour groupe.....	6
87 Abonnements (annuel, mensuel, hebdomadaire).....	6
88 Abonnement "JobAbo".....	8
89 Surclassement.....	8
90 Carte de 6 surclassements.....	9
91 Billet de raccordement.....	9
10 Modèles des formules "Voyage sans titre de transport".....	1
100 Voyage sans titre de transport valable.....	1
TN – Formule manuelle.....	1
TRN – Formule manuelle.....	2
BLS, CFF et TRN – Formule électronique.....	3
CarPostal – Formule manuelle.....	4
CJ – Formule manuelle.....	5
101 Attestations de retrait.....	5
CarPostal.....	6
CJ, CFF, TRN.....	7
11 Annonces de groupes.....	1
12 Désignation des tarifs et des prescriptions.....	1

0 Remarques préliminaires

00 Généralités

00.000 Seuls des titres de transport communautaires sont délivrés pour les déplacements entièrement situés à l'intérieur du périmètre de la communauté tarifaire intégrale neuchâteloise (CTINE) selon le champ d'application du chapitre 1, à l'exception des titres de transport émis par le personnel des trains grandes lignes selon les dispositions du service direct.

Les titres de transport communautaires permettent de voyager librement pendant leur durée de validité dans les zones achetées, à l'exception des titres de transport de court parcours qui donnent uniquement droit à des trajets de simple course.

En l'absence de dispositions particulières mentionnées dans le présent tarif, les tarifs nationaux font foi, notamment les tarifs :

- T600 Tarif général des voyageurs
- T609 Prescriptions concernant le contrôle des titres de transport et le traitement des voyageurs sans titre de transport valable
- T650 Tarif des abonnements de parcours
- T652 Tarif des cartes multicourses
- T654 Tarif des abonnements généraux et des abonnements demi-prix
- T660 Tarif pour voyages de groupes
- ainsi que les dispositions internes des entreprises.

01 Assortiment de titres de transport communautaires

- 01.000
- Billet à l'unité
 - Carte multicourses
 - Carte "24 heures"
 - Carte "24 heures" villes de La Chaux – de – Fonds et du Locle
 - Billet de groupe
 - Billet journalier pour groupe
 - Billet "Manifestation"
 - Abonnements (annuel, mensuel, hebdomadaire)
 - Abonnement "Job Abo" (annuel)

La plupart des titres de transport sont offerts en 1^{ère} et en 2^{ème} classe. Le billet à l'unité et la carte "24 heures" sont également disponibles en prévente selon point 20.1.

02 Assortiment de titres de transport communautaires complémentaires

- 02.000
- Billet de raccordement
 - Billet de surclassement
 - Carte de 6 surclassements

03 Catégories de voyageurs

03.0 Billets à l'unité, cartes multicourses, cartes "24 heures", billets de groupe

- 03.000
- Entier: dès 16 ans révolus
- Réduit: enfants de 6 à 16 ans révolus (jusqu'au jour précédant le 16^{ème} anniversaire) et enfants jusqu'à 6 ans non accompagnés, adulte titulaire d'un abonnement ½ tarif ou d'une légitimation appropriée ainsi que les chiens et les petits animaux

03.1 Abonnements

- 03.100
- Adulte: dès 25 ans révolus
- Junior: de 6 à 25 ans révolus (jusqu'au jour précédant le 25^{ème} anniversaire) ainsi que les chiens et les petits animaux
- Senior homme: les abonnements pour senior «hommes» sont délivrés aux hommes à partir de 65 ans
- Senior dame: les abonnements pour senior «dame» sont délivrés aux femmes à partir de 64 ans
- JobAbo: catégorie unique pour tous les voyageurs

1 Champ d'application

10 Entreprises de transport participantes

10.000	Initiales	Codes	Entreprises de transport	Parcours
	BLS	034	BLS-bn	Selon plan des zones
	CFF	011	Chemins de fer fédéraux suisses	Selon plan des zones
	CJ	043	Chemins de fer du Jura	Selon plan des zones
	AutoCJ	833	Service d'automobile CJ	Selon plan des zones A l'exclusion de la ligne 21.121 St-Imier – Savagnières – Chasseral
	PAG	801	CarPostal Suisse SA	Selon plan des zones
	SMts	143	St-Imier – Mont – Soleil	Selon plan des zones (Uniquement abonnements)
	TN	153	Compagnie des transports en commun Neuchâtel et environ SA	Réseau entier
	TRN-Auorvt	796	Service d'automobile (rvt)	Selon plan des zones (Parcours suisse uniquement)
	TRN-Autovr	156	Service d'automobile (vr)	Réseau entier
	TRN-cmn	044	Transports régionaux neuchâtelois (cmn)	Réseau entier
	TRN-rvt	073	Transports régionaux neuchâtelois (rvt)	Réseau entier
	TRN-tc	792	Transports régionaux neuchâtelois (tc)	Réseau entier

11 Service de substitution et rupture de correspondance

11.000 Tous les titres de transport reconnus valables sur une ligne régulière, le sont également sur les services de substitution permanents ou temporaires.

En cas de rupture de correspondance, la durée de validité du titre de transport est prolongée afin de permettre la fin du voyage.

12 Zones de chevauchements

12.000 Zones de chevauchement VagABOnd et ABO ZigZag

Les zones 42 (avec VagABOnd), 65 et 66 (avec Abo ZigZag) sont des zones de chevauchement. Pour les relations à l'intérieur de ces zones, les tarifs d'abonnement des communautés respectives s'appliquent. De et à destination des zones de chevauchement la vente d'abonnements CTINE est possible uniquement pour des abonnements comportant des zones CTINE.

Pour les autres titres de transport, ce sont les tarifs du service direct qui s'appliquent.

2 Dispositions générales

20 Titres de transport – Calcul du prix

20.0 Généralités

20.0.000 La tarification est zonale. Les prix sont calculés selon le plan des zones figurant au chapitre 4.

20.0.001 Le prix des titres de transport, excepté le "court parcours", est déterminé par le nombre de zones parcourues y compris la zone de départ. Les prix figurant au chapitre 5 font foi.

20.0.002 Pour les titres de transport à l'unité, l'achat de 10 zones correspond à toutes les zones du rayon de validité. Un abonnement de 5 zones et plus donne droit à toutes les zones du rayon de validité.

20.1 Titres de transport en prévente

20.1.000 Les billets à l'unité ainsi que les cartes "24 heures" peuvent être émis sous forme de carte à oblitérer, leurs validités débutent dès l'oblitération.

20.2 Echéances de certains titres de transport

20.2.000 Les durées d'utilisation des titres de transport offerts en prévente et des cartes

- billet à l'unité: 1 an
- carte "24 heures": 1 an
- multicourses: 3 ans

20.3 Classe

20.3.000 La plupart des titres de transport peuvent être émis en 1^{ère} et 2^{ème} classe au tarif entier ou au tarif réduit.

20.3.001 Dans les cas où aucun véhicule de 1^{ère} classe ne circule, la validité d'un titre de transport de 1^{ère} classe est limitée à la 2^{ème} classe sans que son titulaire puisse prétendre à un remboursement.

20.3.002 Les CFF, BLS, CJ et TRN Val – de – Travers proposent la 1^{ère} classe dans certains trains.

20.4 Surclassement

20.4.000 Exceptés les "courts parcours", les autres titres de transport peuvent être surclassés pour un nombre de zones déterminés.

20.4.001 Le prix du surclassement correspond à la différence entre le prix 1^{ère} et 2^{ème} classe pour les zones concernées.

20.4.002 Des cartes de 6 surclassements au prix de 6 surclassements à l'unité peuvent être obtenues.

20.5 Tarif réduit

20.5.000 Le voyageur titulaire d'un titre de transport à tarif réduit doit être en mesure de justifier son droit à la réduction au personnel de contrôle (passeport, carte d'identité, abonnement ½ tarif, etc.).

20.6 Enfants jusu'à 6 ans

20.6.000 Les enfants jusqu'à 6 ans révolus accompagnés voyagent gratuitement sans titre de transport. S'ils ne sont pas accompagnés, ils paieront la moitié du prix ou, le cas échéant, le prix minimum prévu.

20.6.001 Une personne accompagnante peut prendre gratuitement avec elle jusqu'à 8 enfants de moins de 6 ans. La personne accompagnante doit être en possession d'un titre de transport valable.

Si une personne voyage avec plus de 8 enfants de moins de 6 ans, elle doit payer pour les enfants en plus des billets à moitié prix ou le prix minimum éventuellement prévu

20.6.002 Sont considérées comme personnes accompagnant des enfants de moins de 6 ans celles qui peuvent en assumer la garde. Lorsque la fonction d'accompagnant est confiée à des enfants, ceux-ci devraient être capables de discernement et âgés de 12 ans au minimum pour max. 4 enfants et de 16 ans pour max. 8 enfants.

20.7 Enfants de 6 à 16 ans

20.7.000 Les enfants de 6 à 16 ans révolus paient le prix réduit, respectivement le prix minimum éventuellement prévu.

20.8 Jeunes de plus de 16 ans

20.8.000 Pour les jeunes de plus de 16 ans, des facilités de voyages sont accordées uniquement sur la base de dispositions particulières ou de tarifs spécifiques.

20.9 Chiens, petits animaux

20.9.000 Pour les chiens de toutes grandeurs qu'ils emmènent avec eux dans les trains ou dans les bus, les voyageurs doivent payer dans tous les cas le tarif réduit.

20.9.001 Les petits chiens jusqu'à une hauteur d'épaules de 30 cm, les chats, les lapins, les oiseaux et autres petits animaux apprivoisés, enfermés dans des cages, des paniers ou autres emballages appropriés, peuvent être emmenés gratuitement comme bagages à main.

20.10 Remboursements

20.10.000 Seuls les points de vente dont les guichets sont desservis sont autorisés à effectuer des remboursements conformément aux présentes dispositions et au T600.9.

20.10.001 Une franchise, selon le chapitre 6 du présent tarif, est perçue par demande de remboursement.

20.11 Distribution

20.11.000 Les voyageurs sont tenus d'acheter leur titre de transport avant le début du voyage.

20.11.001 Aucun titre de transport communautaire n'est vendu dans les véhicules TN des lignes urbaines ainsi que dans les trains BLS, CFF, CJ et TRN Val – de – Travers.

20.11.002 Les billets sont délivrés :

- pendant les heures d'ouverture aux points de vente des entreprises de transport
- par des distributeurs fixes ou embarqués dans les véhicules
- par des tiers habilités par les entreprises de transport
- par d'autres canaux de distribution offerts par les entreprises de transports (par ex. centre d'appel, internet, téléphone mobile, etc.)

20.11.003 Les moyens de paiement de la Caisse suisse de voyages REKA (Chèques REKA, reka rail, Reka Card) sont acceptés sans restriction pour le paiement des titres de transport communautaires.

20.12 Prolongement de parcours dans le périmètre de la communauté tarifaire

20.12.000 En cas de poursuite d'un déplacement au-delà du rayon de validité de son titre de transport communautaire, le voyageur est tenu d'acheter un billet de raccordement pour le nombre de zones supplémentaires nécessaires.

Exemple :

Un voyageur détenteur d'un abonnement CTINE, pour les zones 20 et 21, se rend de La Chaux – de – Fonds à St-Imier :

- L'abonnement est reconnu valable jusqu'à Renan BE (quel que soit le type de train). L'achat avant le départ d'un billet de raccordement de la CTINE pour la zone 31 est requis.

20.13 Voyageur franchissant la limite du périmètre de la communauté tarifaire

20.13.000 Les titres de transport communautaires sont reconnus valables jusqu'au dernier point d'arrêt ou dès le premier point d'arrêt, conformément à l'horaire, situé dans les zones de la communauté tarifaire mentionnées sur le titre de transport lorsque le voyageur franchit la limite du périmètre de la communauté.

Exemple :

Un voyageur détenteur d'un abonnement CTINE toutes zones se rend de Neuchâtel à Biel/Bienne:

- en train régional:
l'abonnement est reconnu valable jusqu'à La Neuveville. L'achat avant le départ d'un titre de transport selon le T600 La Neuveville – Biel/Bienne est requis.
- en train IC ne s'arrêtant pas avant Bienne :
l'abonnement n'est pas valable sur le parcours Neuchâtel – La Neuveville. L'achat avant le départ d'un titre de transport selon le T600 Neuchâtel – Biel/Bienne est requis.

Un voyageur détenteur d'un abonnement CTINE pour les zones 20–21 se rend de la Chaux – de – Fonds à Lausanne :

- Le voyageur doit se munir d'un titre de transport de La Chaux – de – Fonds à Lausanne selon le T600, l'abonnement CTINE n'est pas reconnu valable sur le parcours la Chaux – de – Fonds – Les Hauts – Geneveys.

20.14 Autres titres de transports communautaires

20.14.000 Le comité directeur peut décider de l'instauration d'autres titres de transports communautaires (par ex. billet manifestation, carte congrès, etc.). Les informations relatives au champ d'application, la durée de validité, le prix, etc., ne portant pas sur une adaptation du présent tarif sont communiquées officiellement par Info TP aux partenaires pour information à leurs points de vente et au personnel roulant.

20.15 Bagages, poussettes

20.15.000 Les objets transportés comme bagages, chargés, transbordés et déchargés par les voyageurs, ainsi que les poussettes sont transportés gratuitement.

20.15.001 Les objets confiés aux entreprises de transport comme bagages sont transportés selon les tarifs et les dispositions particulières de chaque entreprise participante.

20.16 Vélos et moyens de transport analogues chargés par les voyageurs

20.16.000 Dans les limites de places disponibles, le chargement de bicyclettes par le voyageur est autorisé dans les véhicules des lignes régionales, les funiculaires et les trains des entreprises de transport participantes, selon les directives internes de chaque entreprise.

20.16.001 Sur les bus des lignes urbaines des villes de La Chaux – de – Fonds, du Locle et de Neuchâtel, le chargement des bicyclettes par le voyageur n'est pas autorisé, y compris les bicyclettes pliables.

20.16.0 Tarifs

20.16.0.000 Le titre de transport pour bicyclette est reconnu valable si le voyageur utilise lui-même les véhicules des compagnies concernées et s'il possède un titre de transport valable.

20.16.0.001 Le billet de 2^{ème} classe est reconnu comme titre de transport pour bicyclette comme suit :

- au prix entier : tout le monde
- tarif réduit pour : les titulaires d'abonnements généraux, d'abonnements ½ tarif, d'abonnements FVP ainsi que pour les enfants de moins de 16 ans et les titulaires d'un titre de transport STS (T673).

20.16.0.002 Les enfants en possession de la carte "Junior", "Petit – enfant" ou d'un "AG Plus Familia" peuvent emporter gratuitement avec eux leur bicyclette si au moins un des parents possède un billet pour bicyclette. Les titres de transport achetés pour une bicyclette ont la même durée de validité que les billets isolés.

20.16.1 AG et carte journalière pour vélo

20.16.1.000 L'abonnement général, la carte journalière et la carte multijours pour vélos sont reconnus valables selon le rayon de validité défini pour l'AG vélo.

20.16.2 Bicyclette pliable, trottinette

20.16.2.000 Une bicyclette pliable emballée dans une housse est transportée gratuitement pour autant que son propriétaire soit titulaire d'un titre de transport valable.

20.16.2.001 Une trottinette, ou une trottinette avec moteur électrique, est transportée gratuitement

20.17 Contrôle des titres de transport – Constats d'infraction

20.17.0 Généralités

20.17.0.000 Le voyageur doit pouvoir, lors de chaque demande, présenter sur le champ un titre de transport valable au personnel chargé du contrôle. Le voyageur est tenu de conserver son titre de transport jusqu'à la sortie du véhicule et des gares. Sur demande du personnel de contrôle, le voyageur est tenu de présenter une pièce d'identité.

20.17.0.001 Les voyageurs sans titre de transport valable sont astreints au paiement d'une surtaxe.

20.17.0.002 Les prescriptions des entreprises concernées sont applicables.

20.17.1 Bases légales

- 20.17.1.000
 - LTV (Loi fédérale sur le transport de voyageurs) 745.1 art. 20
 - OTV (Ordonnance sur le transport de voyageurs) 745.11 art. 57
 - Présent tarif et T609

20.17.2 Annonce, encaissement et durée de validité

20.17.2.000 Les constats pour voyageurs sans titre de transport sont traités selon les prescriptions propres à chaque entreprise participante et selon les dispositions du présent tarif.

20.17.2.001 Les formules d'annonces "Voyage sans titre de transport valable", dont les modèles figurent au chiffre 10, sont reconnues valable réciproquement sur toutes les lignes des entreprises de transport participantes pour l'itinéraire indiqué sur la formule durant 1 heure.

20.17.3 Surtaxe et frais administratifs

20.17.3.000 Chaque entreprise est habilitée à enregistrer les coordonnées des voyageurs sans titre de transport valable en respectant les dispositions applicables en matière de protection des données, afin d'être en mesure de percevoir des surtaxes progressives en cas de récidive.

20.17.3.001 Les surtaxes perçues figurent au chapitre 6.

20.17.3.002 Les cas de récidives sont traités selon les dispositions propres à chaque entreprise.

20.17.3.003 Les procédures de recouvrement relatives aux traitements des voyageurs sans titres de transport valable sont de la compétence propre des entreprises.

20.17.3.004 Il est renoncé à la perception du prix de transport lorsque la surtaxe est requise.

20.17.3.005 Lorsque la surtaxe n'est pas payée comptant dans le véhicule et qu'elle doit être recouvrée par facture/bulletin de versement, l'entreprise de transport peut percevoir une taxe administrative supplémentaire.

20.17.3.006 La surtaxe est également perçue en plein lorsque le voyageur bénéficie du tarif réduit, lorsqu'il voyage en 1^{ère} classe avec un titre de transport de 2^{ème} classe, lorsqu'il n'a pas de titre de transport valable pour le transport d'un chien ou d'un vélo.

20.17.3.007 En cas d'oubli de son abonnement personnel (CTINE, abonnement général ou abonnement demi-tarif), le voyageur est invité à le présenter dans les 10 jours, conjointement avec la formule "Voyage sans titre de transport valable", à l'entreprise émettrice de la formule.

20.17.3.008 Pour autant que les indications se rapportant au voyageur qui figurent sur l'abonnement et ladite formule concordent, seuls les frais administratifs «Abonnement oublié et présenté dans les 10 jours» prévus au chiffre 6 sont perçus.

20.17.3.009 En cas de non-présentation dans le délai imparti, la surtaxe pour «Voyageur sans titre de transport valable» prévue au chiffre 6 ainsi que les frais de traitement propres aux entreprises seront perçus.

20.17.4 Billets achetés

20.17.4.000 Les billets achetés en lieu et place d'un abonnement personnel oublié ou perdu, au maximum 3 billets par oubli, sont remboursés selon le chiffre 14 du tarif 600.9.

20.17.5 Abonnements achetés après coup

20.17.5.000 En cas d'achat après coup d'un abonnement personnel pour 12 mois au minimum, un nombre maximal de 3 billets peut être remboursé pour autant que le premier jour de validité de l'abonnement couvre la date d'émission du billet le plus ancien. Aucune mention ne sera portée au verso de l'abonnement.

La franchise n'est pas déduite.

20.18 Abus et falsification

20.18.000 Il y a utilisation abusive d'un titre de transport lorsque le voyageur :

- utilise un titre de transport qui a été délivré pour une autre personne
- utilise un abonnement dont le numéro de contrôle ne correspond pas au numéro de la carte de base correspondante
- utilise un titre de transport pour un trajet auquel il n'a pas droit ou utilise illicitement un abonnement à prix réduit
- cherche manifestement à se soustraire au contrôle ou donne des renseignements faux ou périmés sur son identité
- utilise un abonnement original déclaré perdu, volé ou qui a été dupliqué

20.18.001 Les titres de transport utilisés abusivement peuvent être confisqués par du personnel habilité. Il y a falsification lorsqu'un titre de transport a été établi, modifié, complété ou manipulé d'une quelconque manière, ou encore lorsqu'il présente des ratures.

20.18.002 Les titres de transport falsifiés sont confisqués par du personnel habilité.

20.18.003 Le voyageur qui utilise de manière abusive ou falsifie un titre de transport est traité conformément aux prescriptions internes de l'entreprise où le fait est constaté. Il doit payer les prix et les suppléments internes correspondants.

20.18.004 L'entreprise de transport se réserve de prendre dans chaque cas les mesures civiles et pénales qui s'imposent.

3 Dispositions particulières

30 Assortiment de titres de transport communautaires

30.0 Billets à l'unité et billets "court parcours"

30.0.0 Généralités

30.0.000 Emis au tarif entier ou tarif réduit, le billet donne droit à un nombre illimité de courses dans les zones achetées durant :

- court parcours: 30 minutes – 1 trajet
- 1–2 zones: 60 minutes
- 3 zones: 90 minutes
- 4 à 7 zones: 120 minutes
- 8 zones et plus: 180 minutes.

Les billets "Toutes zones" sont valables 180 minutes

30.0.001 Emis au tarif entier ou au tarif réduit, un billet "court parcours" est valable 30 minutes pour une course simple et :

- jusqu'à 5 arrêts en ville de Neuchâtel, transbordement autorisé (zones 10 et 11)
- jusqu'à 2 arrêts sur la ligne du Littorail, Neuchâtel – Boudry
- sur toutes les lignes urbaines des villes de La Chaux – de – Fonds et du Locle (zone 20)
- sur les lignes de bus régionales pour les distances jusqu'à 1,5 km, sauf lignes urbaines
- il n'existe pas de billet "court parcours" sur les parcours ferroviaires, à l'exception du Littorail

30.0.002 Les prix figurent au chiffre 50.

30.0.1 Durée de validité

30.0.100 La durée de validité commence dès l'émission ou l'oblitération du billet. Le déplacement doit être terminé dans les limites de la durée de validité du billet.

30.1 Cartes multicourses (CMC)

30.1.0 Généralités

30.1.000 Emise au tarif entier ou réduit, elle comprend 6 courses pour le prix de 5 billets à l'unité ou de 5 "court parcours".

30.1.001 Les prix figurent au chiffre 50.

30.1.1 Durée de validité

30.1.100 Selon le ch. 30.0.

30.1.101 La durée de validité commence dès l'oblitération ou la validation manuelle. Le déplacement doit être terminé dans les limites de la durée de validité de la course.

30.1.2 Oblitération manuelle

30.1.200 Les dispositions du T652 font foi.

30.2 Cartes "24 heures"

30.2.0 Généralités

30.2.000 Emise au tarif entier ou réduit, elle donne droit, pendant 24 heures, à un nombre illimité de courses dans les zones achetées.

Sur le même principe, des cartes "24 heures" valables uniquement sur les lignes urbaines sont délivrées pour les réseaux urbains des villes de La Chaux – de – Fonds et du Locle.

30.2.001 Les prix figurent au chiffre 51.

30.2.1 Durée de validité

30.2.100 24 heures dès l'émission ou l'oblitération.

30.3 Billets de groupe

30.3.0 Généralités

30.3.000 Il est émis un billet de groupe valable pour les zones achetées avec la durée de validité correspondante. Pour des voyages d'une durée de validité supérieure, il peut être acheté un billet de groupe journalier.

30.3.001 Pour les trajets effectués exclusivement sur les lignes de la communauté tarifaire, un rabais pour groupe est accordé.

30.3.002 Un billet de groupe doit être commandé le plus tôt possible, mais au plus tard 48 heures avant la date du voyage. Le groupe doit être annoncé aux compagnies concernées, selon ch. 11. La réservation des places n'est pas garantie pour les billets de groupe commandés hors délais.

30.3.003 Un billet de groupe est émis pour au moins 10 participants, voyageant ensemble, pour n'importe quel parcours déterminé dans les limites de la communauté tarifaire et disposant d'un chef de groupe désigné.

30.3.1 Tarif

30.3.100 Le billet de groupe est émis :

- au prix entier, pour les adultes
- au prix réduit, pour les enfants jusqu'à 16 ans, aux titulaires d'un abonnement ½ tarif, aux groupes de jeunes jusqu'à 25 ans selon les chiffres 31.00 et 31.01 du T660 et aux chiens

30.3.101 Les prix figurent au chiffre 52.

30.3.102 Les dispositions du T660 s'appliquent.

30.3.2 Gratuité

30.3.200 Une gratuité par tranche de 10 personnes participantes est accordée. La gratuité est accordée à/aux voyageur(s) payant le tarif le plus élevé.

Participants:	Gratuités:
10 – 19	1
20 – 29	2
30 – 39	3
40 – 49	4
50 – 59	5
etc.	

30.3.3 Rayon de validité

30.3.300 Le billet de groupe est vendu avec la date, l'heure du voyage, le lieu de départ, les zones choisies ainsi que le nombre de voyageurs inscrits.

30.3.301 Pour les lignes desservies par bus, les groupes sont transportés uniquement par les courses prévues à l'horaire, pour autant que la place disponible le permette. En cas de manque de place, un groupe peut être invité à se séparer et à utiliser plusieurs courses prévues à l'horaire.

30.3.302 Un véhicule réservé ne peut être assuré que par une course spéciale. Dans ce cas, les dispositions particulières des entreprises participantes s'appliquent.

30.3.4 Contremarques

30.3.400 A l'exception du porteur du billet de groupe, il est délivré, en principe, des contremarques à tous les participants, sauf lorsque le voyage est effectué :

- par des élèves jusqu'à la 9^{ème} année d'école obligatoire
 - par des cadets, des éclaireurs ou des éclaireuses en uniforme
 - entièrement ou en majeure partie par des enfants jusqu'à 16 ans
- où des contremarques ne sont remises qu'aux personnes accompagnantes.

30.3.401 Il n'est pas délivré de contremarques pour les billets de groupe émis dans les bus régionaux et urbains, ainsi que par les distributeurs stationnaires en trafic urbain.

30.3.5 Durée de validité

30.3.500 Le billet est un billet zonal valable pour les zones achetées et pour une durée de validité identique à un billet à l'unité.

30.3.501 Le billet journalier est un billet zonal valable dès son émission ou son oblitération et jusqu'à 5 heures le lendemain.

30.3.6 Remboursement

30.3.600 Pour le remboursement d'un billet de groupe, le ch. 24 du T660 et les dispositions du T600.9 s'appliquent.

30.4 Abonnements

30.4.0 Généralités

30.4.000 L'abonnement communautaire est personnel et permet d'effectuer un nombre illimité de course dans la classe correspondante et dans les limites des zones choisies.

30.4.001 Les catégories d'abonnements suivantes sont délivrées :

Catégories	Durées	Hebdomadaire	Mensuel	Annuel
Adulte		x	x	x
Junior		x	x	x
Senior – Dame		x	x	x
Senior – Homme		x	x	x
Chien		x	x	x
JobAbo		–	–	x

30.4.002 Les prix figurent au chiffre 53.

30.4.1 Présentation

30.4.100 L'abonnement comprend trois éléments :

- une carte de base avec photo (les abonnements ½ tarif, dont la validité échoit avant celle de l'abonnement communautaire, sont reconnus valable comme carte de base)
- une carte d'abonnement
- une couverture unifiée ou d'une autre exécution
- Abonnements annuels sont émis au format carte de crédit

30.4.101 Une quittance d'achat est remise avec l'abonnement annuel. Pour les abonnements établis manuellement (PP), une attestation de retrait selon chiffre 101 (impr. CFF 8177 ou PTT 526.10) doit être établie.

30.4.102 La couverture unifiée est remise gratuitement par les entreprises de transport. Le titulaire est libre d'utiliser des couvertures d'autres exécutions (par ex. cuir, portefeuille, porte-monnaie), cependant le format de la carte de base et de la carte d'abonnement ne doit pas être modifié et la présentation doit correspondre aux dispositions tarifaires.

30.4.2 Abonnements établis manuellement (PP)

30.4.200 Pour l'émission manuelle d'abonnement, on utilisera les formules correspondantes que l'on complètera des données suivantes :

- numéro de la carte de base
- durée de validité
Elle sera mentionnée à l'aide d'un timbre humide (hauteur des caractères= au moins 5mm). Les quantités de 1 à 9 seront précédé d'un zéro ou d'un tiret.
- zones achetées
Les numéros des zones achetées seront mentionnés de gauche à droite en ordre ascendant. Le cas échéant, les numéros des zones peuvent être remplacés par la mention «Toutes zones». Les cases et les lignes non utilisées doivent être barrées de croix ou de traits.
- prix
- timbre à date du bureau d'émission
Il sera apposé au verso de la carte d'abonnement.

30.4.3 Durée de validité

30.4.300 Tous les abonnements peuvent être émis à partir de n'importe quelle date (durée de validité mobile). Ils ne peuvent toutefois pas être émis avec une date de validité débutant avant la date d'émission sauf exception selon ch. 20.17.5 du présent tarif.

30.4.301 Le premier jour de validité est choisi par le voyageur.

30.4.302 Lorsque l'âge limite de 25 ans révolus est atteint pendant la durée de validité de l'abonnement, celui-ci peut être utilisé jusqu'à son échéance.

30.4.303 La durée de validité des abonnements n'est pas prolongée.

30.4.4 Contrôle

30.4.400 Les abonnements doivent être présentés spontanément ouvert ou être remis pour examen au personnel chargé du contrôle.

30.4.401 La carte d'abonnement doit être présentée conjointement avec la carte de base.

30.4.402 Si la validité d'un abonnement ½ tarif, présenté comme carte de base, échoit pendant la durée de validité de l'abonnement CTINE, l'abonnement ½ tarif non valable et l'abonnement CTINE en cours doivent être présentés conjointement.

30.4.403 Lorsque le voyageur présente un abonnement dont le numéro de contrôle figurant sur la carte d'abonnement ne correspond pas à celui de la carte de base, il doit être traité comme un voyageur sans titre de transport valable.

30.4.404 Lors du contrôle, les voyageurs sans titre de transport valable seront traités selon les prescriptions de l'entreprise concernée. Conformément au chiffre 20.17.0, sur demande du personnel de contrôle, le voyageur est tenu de présenter une pièce d'identité.

30.4.5 Remboursement – Généralités

30.4.500 Sur restitution de la carte d'abonnement d'un abonnement partiellement utilisé, un remboursement est accordé selon les dispositions du T600.9.

30.4.501 Selon les conditions de non utilisation ou de restitution de l'abonnement, le montant remboursé est calculé:

- selon la table des remboursements du point 30.4.6
- au prorata de son utilisation selon le point 30.4.7
- le jour de la restitution est considéré comme un jour d'utilisation

30.4.502 Le montant dû ne sera payé à un tiers que sur présentation d'une procuration ou d'une cession de droit.

30.4.503 Aucun remboursement n'est accordé pour :

- un abonnement hebdomadaire
- un abonnement portant la mention "Duplicata"

30.4.6 Remboursement d'abonnement partiellement ou non utilisé

30.4.600 Lors d'une demande de remboursement d'un abonnement partiellement ou non utilisé, un remboursement est octroyé selon les tables ci-après :

Abonnements annuels

Durée d'utilisation en jours		Part du prix à rembourser
de	à	%
1	7	94
8	30	88
31	37	83
38	60	77
61	67	72
68	90	66
91	97	61
98	120	55
121	127	49
128	150	44
151	157	38
158	180	33
181	187	27

188	210	22
211	217	16
218	240	11
241	247	5
248	365	0

Le montant à rembourser est arrondi au franc inférieur.

Abonnements mensuels

Durée d'utilisation en jours		Part du prix à rembourser
de	à	%
1	7	50
8	31	0

Le montant à rembourser est arrondi au franc inférieur.

30.4.7 Remboursement au prorata

30.4.700 Pour un abonnement, il est possible de procéder à un remboursement au prorata de son utilisation si son titulaire désire, avant l'échéance de la validité, acheter un autre abonnement pour les raisons ci-après :

- autre parcours (quelque soit la valeur de l'abonnement initial)
- classe supérieure
- achat d'un abonnement annuel (pour les abonnements mensuels et hebdomadaires)
- achat d'un abonnement général

30.4.701 S'il n'y a pas d'achat d'un nouvel abonnement, les dispositions du chiffre 30.4.6 s'appliquent.

30.4.702 En cas de décès ou de demande de remboursement rétroactive en cas de maladie ou d'accident et sur présentation d'un document officiel attestant du décès ou de l'incapacité de voyager (attestation d'hôpital, cure ou certificat médical), le remboursement d'un abonnement est également calculé au prorata de l'utilisation.

30.4.703 L'attestation doit être agrafée à la demande de remboursement.

30.4.704 Un client peut demander le remboursement de son abonnement pour incapacité confirmée au plus tard une année après expiration dudit abonnement.

30.4.705 En cas de décès, le remboursement est accordé aux héritiers légaux. Le montant dû ne sera payé à un tiers que sur présentation d'une procuration ou d'une cession de droits.

30.4.706 Calcul de remboursement au prorata de l'utilisation :

$$\frac{\text{prix payé} \times \text{jours non utilisés}}{365}$$

Le montant à rembourser est arrondi au franc inférieur.

Aucune franchise n'est perçue.

30.4.8 Remplacement – Duplicata

30.4.800 Les abonnements de 12 mois perdus, volés ou détériorés sont remplacés par tous les points de vente Onde Verte sous présentation de la quittance d'achat ou de l'attestation de retrait.

En l'absence de la quittance d'achat ou de l'attestation de retrait, un remplacement ne peut être effectué que par l'entreprise qui a émis l'abonnement perdu, volé ou détérioré.

L'identité de l'abonné sera contrôlée sur la base d'une pièce d'identité officielle valable.

Aucun remplacement n'est possible pour les abonnements de 1 mois ou de 7 jours perdus, volés ou détériorés.

30.4.802 Les frais selon chapitre 6 seront perçus.

30.5 Abonnement pour entreprises "JobAbo"

30.5.000 "JobAbo" est un abonnement annuel émis sur la base d'un contrat de partenariat entre la CTINE et une entité employant du personnel (entreprises, institutions). L'abonnement est destiné à la catégorie "Adulte", il est émis uniquement en 2^{ème} classe au prix de la catégorie "Junior".

30.5.001 L'abonnement est vendu aux guichets sur présentation d'un bon JobAbo et selon des dispositions particulières.

30.5.002 Sous présentation d'un JobAbo, une personne peut se faire rembourser son ancien abonnement annuel au prorata. Aucune franchise n'est perçue.

Pas de remboursement d'abonnement mensuel et hebdomadaire.

30.5.003 Toutes les autres dispositions du présent tarif sont applicables.

31 Assortiment de titres de transport communautaires complémentaires

31.0 Billet de raccordement

31.0.0 Généralités

31.0.000 En cas de poursuite d'un déplacement au-delà du rayon de validité du titre de transport communautaire, le voyageur est tenu d'acheter un billet de raccordement pour le nombre de zones nécessaires.

31.0.001 Le billet de raccordement ne peut être acheté qu'en relation avec un titre de transport valable (le titre de transport principal) dont il doit constituer la suite immédiate.

31.0.002 La durée de validité est définie par la totalité des zones couvertes par le titre de transport principal et le billet de raccordement mais au maximum 180 minutes.

31.0.003 Les prix figurent au chiffre 54.

32 Autres titres et facilités de transport

32.0 Abonnement demi-tarif

32.0.000 L'abonnement demi-tarif des entreprises suisse de transport permet d'acquérir des titres de transport à prix réduit, à l'exception des abonnements, dans tout le périmètre de la communauté tarifaire.

32.0.001 Les dispositions du T654 font foi.

32.1 Abonnement général

32.1.000 L'abonnement général des entreprises suisse de transport permet de circuler dans tout le périmètre de la communauté tarifaire.

32.1.001 Les dispositions du T654 font foi.

32.2 City – Ticket, City – City – Ticket

32.2.000 Le City – Ticket ainsi que le City – City – Ticket sont émis selon les dispositions du T600.7.

32.3 Abonnement "INTER"

32.3.000 L'abonnement "INTER" Neuchâtel – Biel/Bienne est établi selon le T655. Il est émis uniquement par les gares de Neuchâtel et Biel/Bienne.

32.3.001 Les prix figurent au chiffre 53.

32.4 Abonnement "TRANSVAL" (SNCF Pontarlier)

32.4.000 Un abonnement Pontarlier – Neuchâtel est émis selon une entente particulière entre la CTINE, les CFF et la SNCF.

32.4.001 L'abonnement "TRANSVAL" est émis uniquement par la gare de Pontarlier.

32.5 Abonnement "INTERVAL" (SNCF Morteau)

32.5.000 Un abonnement Morteau – Le Locle est émis selon une entente particulière entre la CTINE, les CFF et la SNCF.

32.5.001 L'abonnement "INTERVAL" est émis uniquement par la gare de Morteau.

32.6 Service direct

32.6.000 Les titres de transport du service direct sont reconnus valables selon leurs rayons de validité respectifs.

32.6.001 Le tableau ci-dessous précise le rayon de validité de certains titres de transport forfaitaires

Entreprises Lignes	Voie 7	Carte journalière de service CFF/Poste
BLS	oui	oui
CFF	oui	oui
CJ	oui	oui
CJ Auto	non	oui
PAG	non	oui
TN	non	non
TRN-Autorvt	oui	oui
TRN-Autovr	non	oui
TRN-cmn	oui	oui
TRN-rvt	oui	oui
TRN-tc	non	non

32.7 Trafic international

32.7.000 Les titres de transport du trafic international sont reconnus valables selon leurs rayons de validité respectifs.

32.8 Militaires

32.8.000 L'ordre de marche a valeur de titre de transport dans tout le périmètre de la communauté tarifaire. Conjointement avec le port de l'uniforme ou avec une autorisation officielle de voyage civil, l'ordre de marche est valable pour la libre circulation sur toutes les entreprises de transport public. Les chiens militaires sont transportés gratuitement pour autant que l'ordre de marche en fasse mention.

32.8.001 Les dispositions des P520 font foi.

32.9 Protection civile

32.9.000 Durant leur service, les membres de la protection civile voyagent avec un billet ordinaire à tarif réduit.

32.9.001 Le billet et la légitimation personnelle doivent être présentés spontanément au personnel de contrôle.

32.9.002 Les dispositions des P520 font foi.

32.10 Service civil

32.10.000 Les personnes astreintes au service civil reçoivent une "carte de légitimation du service civil" qui leur permet d'obtenir un nombre illimité de billet à prix réduit, ceci pendant la durée de validité de la carte de légitimation.

32.10.001 Ces personnes peuvent également recevoir une feuille de congé et un billet spécial valable 2 jours.

32.10.002 Dans tous les cas, le billet, la feuille de congé ou la carte de légitimation du service civil doivent être présentés spontanément au personnel de contrôle.

32.10.003 Les dispositions des P520 font foi.

32.11 Facilités de voyage pour le personnel (FVP)

32.11.000 Les facilités de voyage pour le personnel selon le T639 sont reconnues dans le rayon de validité de la CTINE.

32.11.001 Les facilités FIP selon le T 639.2 sont reconnues selon leur champ d'application.

32.12 Carte Junior – Carte petits–enfants

32.12.000 La facilité consiste dans le fait que chaque enfant, âgé de 6 ans et jusqu'à la veille de ses 16 ans, voyage gratuitement lorsqu'il est accompagné d'au moins un de ses parents pour la "Carte junior" ou un de ses grands–parents pour la "Carte petits–enfants".

32.12.001 Chaque enfant doit être titulaire d'une "Carte junior" ou d'une "Carte petits–enfants".

32.12.002 L'un des parents ou grands–parents au moins doit être en possession d'un titre de transport valable.

32.12.003 Cette facilité est accordée sur toutes les lignes de la CTINE.

32.12.004 Les dispositions du T600.3 font foi.

32.13 Police et Gendarmerie

32.13.000 En service, les agents en uniforme voyagent sans titre de transport.

32.13.001 En service, les patrouilles en civil (minimum 2 personnes) voyagent sans titre de transport.

32.13.002 En cas de contrôle, les agents doivent être en mesure de se légitimer.

32.13.003 En cas de voyage isolé d'agent en civil, des titres de transports valables sont nécessaires.

32.13.004 Les dispositions du T609 font foi.

32.14 Personnes avec handicap

32.14.000 Les personnes avec un handicap au bénéfice de la légitimation, formulaire CFF 2248, qui doivent toujours être accompagnées lors de leurs déplacements, sont autorisées à emmener gratuitement une personne ou un chien d'utilité sur tout le périmètre de la communauté tarifaire. Les personnes avec handicap ou la personne accompagnante doivent être en possession d'un titre de transport valable.

32.14.001 Les dispositions du T600.4 font foi.

32.15 Personnes malvoyantes

32.15.000 Les conditions particulières des réseaux urbains permettent à une personne accompagnante ou/et à un chien d'utilité, d'un titulaire de la légitimation UTP "carte de légitimation pour aveugle et malvoyant", d'effectuer un nombre illimité de courses sur les lignes urbaines des zones 10–11 (Neuchâtel) et 20 (La Chaux – de – Fonds et Le Locle) y compris la ligne bus interurbaine. La carte n'est pas reconnue sur la ligne CFF La Chaux – de – Fonds – Le Locle.

32.15.001 La légitimation UTP est délivrée par les entreprises concernées, elle comprend la photo du titulaire ainsi que le timbre du millésime.

32.16 Fauteuils roulants

32.16.000 Les fauteuils roulants manuels ou électriques sont transportés gratuitement lorsque l'utilisatrice ou l'utilisateur voyage avec ceux-ci. Les dimensions et poids maximaux admis sont les suivants:

- Largeur: 70 cm
- Longueur: 120 cm
- Hauteur: 137 cm
- Poids total: 250 kg (soit la charge utile des Mobilifts)

4 Plan des zones

4.000



[Cliquer sur la carte pour la version-PDF](#)

5 Prix

50 Billet à l'unité, carte multicourses

50.000 Prix des billets en CHF, TVA incluse.

Valable dès le 12.12.2010.

Billet à l'unité

Zones	Validité	Entier 2 cl.	Entier 1cl.	Réduit 2 cl.	Réduit 1 cl.
"Court parcours"	Un trajet, 30'	2.00	–	1.70	–
1 – 2 zones	60'	3.60	6.00	2.20	3.00
3 zones	90'	6.20	10.40	3.10	5.20
4 zones	120'	7.00	11.60	3.50	5.80
5 zones	120'	9.80	16.20	4.90	8.10
6 zones	120'	10.60	17.60	5.30	8.80
7 zones	120'	13.20	21.80	6.60	10.90
8 zones	180'	14.00	23.20	7.00	11.60
9 zones	180'	16.80	27.80	8.40	13.90
10 zones et plus	180'	17.60	29.20	8.80	14.60

50.001 Prix des billets en CHF, TVA incluse.

Valable dès le 12.12.2010.

Carte multicourses

(6 courses au prix de 5)

Zones	Validité dès l'oblitération	Entier 2 cl.	Entier 1cl.	Réduit 2 cl.	Réduit 1 cl.
"Court parcours"	Un trajet, 30'	10.00	–	8.50	–
1 – 2 zones	60'	18.00	30.00	11.00	15.00
3 zones	90'	31.00	52.00	15.50	26.00
4 zones	120'	35.00	58.00	17.50	29.00
5 zones	120'	49.00	81.00	24.50	40.50
6 zones	120'	53.00	88.00	26.50	44.00
7 zones	120'	66.00	109.00	33.00	54.50
8 zones	180'	70.00	116.00	35.00	58.00
9 zones	180'	84.00	139.00	42.00	69.50
10 zones et plus	180'	88.00	146.00	44.00	73.00

51 Cartes "24 heures"

51.000 Prix des billets en CHF, TVA incluse.

Valable dès le 12.12.2010.

Carte "24 heures"

Zones	Validité	Entier 2 cl.	Entier 1cl.	Réduit 2 cl.	Réduit 1 cl.
1 – 2 zones	24 heures dès	10.80	18.00	6.60	9.00
3 zones	la date	12.40	20.80	6.60	10.40
4 zones	d'émission ou	14.00	23.20	7.00	11.60
5 zones	d'oblitération	19.60	32.40	9.80	16.20
6 zones		21.20	35.20	10.60	17.60
7 zones		26.40	43.60	13.20	21.80
8 zones		28.00	46.40	14.00	23.20
9 zones		33.60	55.60	16.80	27.80
10 zones et plus		35.20	58.40	17.60	29.20

51.001 Prix des billets en CHF, TVA incluse.

Valable dès le 12.12.2010.

Carte "24 heures" Villes

La Chaux – de – Fonds ou Le Locle	Validité	Entier 2 cl.	Entier 1cl.	Réduit 2 cl.	Réduit 1 cl.
Lignes urbaines uniquement	24 heures dès la date d'émission ou d'oblitération	6.00	–	5.10	–

52 Billets groupe

52.000 Prix des billets en CHF, TVA incluse.

Valable dès le 12.12.2010.

Billets groupe

Zones	Validité	Entier 2 cl.	Entier 1cl.	Réduit 2 cl.	Réduit 1 cl.
"Court parcours"	Un trajet, 30'	1.60	–	1.40	–
1 – 2 zones	60'	3.00	4.80	1.80	2.40
3 zones	90'	5.00	8.40	2.60	4.20
4 zones	120'	5.60	9.40	2.80	4.80
5 zones	120'	8.00	13.00	4.00	6.60
6 zones	120'	8.60	14.20	4.40	7.20
7 zones	120'	10.60	17.60	5.40	8.80
8 zones	180'	11.20	18.60	5.60	9.40
9 zones	180'	13.60	22.40	6.80	11.20
10 zones et plus	180'	14.20	23.40	7.20	11.80

52.001 Prix des billets en CHF, TVA incluse.

Valable dès le 12.12.2010.

Billets journalier pour groupe

Zones	Validité	Entier 2 cl.	Entier 1cl.	Réduit 2 cl.	Réduit 1 cl.
"Court parcours"	Billet journalier	4.80	–	4.20	–
1 – 2 zones	valable dès	8.80	14.40	5.40	7.20
3 zones	la date	10.00	16.80	5.40	8.40
4 zones	d'émission ou	11.20	18.60	5.60	9.40
5 zones	d'oblitération	15.80	26.00	8.00	13.00
6 zones	et jusqu'à 5h	17.00	28.20	8.60	14.20
7 zones	le lendemain.	21.20	35.00	10.60	17.60
8 zones		22.40	37.20	11.20	18.60
9 zones		27.00	44.60	13.60	22.40
10 zones et plus		28.20	46.80	14.20	23.40

53 Abonnements

53.000 Prix des billets en CHF, TVA incluse.

Valable dès le 12.12.2010.

Adulte

Zones	Annuel 2 cl.	Annuel 1 cl.	Mensuel 2 cl.	Mensuel 1 cl.	Hebdo 2 cl.	Hebdo 1 cl.
1 – 2 zones	576.00	954.00	64.00	106.00	32.00	53.00
3 zones	837.00	1'386.00	93.00	154.00	47.00	77.00
4 zones	1'098.00	1'818.00	122.00	202.00	61.00	101.00
5 zones et plus	1'377.00	2'277.00	153.00	253.00	77.00	127.00

53.001 Prix des billets en CHF, TVA incluse.

Valable dès le 12.12.2010.

Junior

Zones	Annuel 2 cl.	Annuel 1 cl.	Mensuel 2 cl.	Mensuel 1 cl.	Hebdo 2 cl.	Hebdo 1 cl.
1 – 2 zones	432.00	–	48.00	–	24.00	–
3 zones	630.00	–	70.00	–	35.00	–
4 zones	828.00	–	92.00	–	46.00	–
5 zones et plus	1035.00	–	115.00	–	58.00	–

53.002 Prix des billets en CHF, TVA incluse.

Valable dès le 12.12.2010.

Senior homme – femme

Zones	Annuel 2 cl.	Annuel 1 cl.	Mensuel 2 cl.	Mensuel 1 cl.	Hebdo 2 cl.	Hebdo 1 cl.
1 – 2 zones	432.00	–	48.00	–	24.00	–
3 zones	630.00	–	70.00	–	35.00	–
4 zones	828.00	–	92.00	–	46.00	–
5 zones et plus	1035.00	–	115.00	–	58.00	–

53.003 Prix des billets en CHF, TVA incluse.

Valable dès le 12.12.2010.

INTER "Adulte"

Zones	Annuel 2 cl.	Annuel 1 cl.	Mensuel 2 cl.	Mensuel 1 cl.
Neuchâtel, zone 10	2'539.00	3'627.00	283.00	403.00
Bienne, zones 10 et 20				

53.004 Prix des billets en CHF, TVA incluse.

Valable dès le 12.12.2010.

INTER "Junior"

Zones	Annuel 2 cl.	Annuel 1 cl.	Mensuel 2 cl.	Mensuel 1 cl.
Neuchâtel, zone 10	1'889.00	–	210.00	–
Bienne, zones 10 et 20				

54 Titres de transports complémentaires

54.000 Prix des billets en CHF, TVA incluse.

Valable dès le 12.12.2010.

Billet de raccordement

Zones	Validité	Entier 2 cl.	Entier 1 cl.	Réduit 2 cl.	Réduit 1 cl.
1 – 2 zones	60'	3.60	6.00	2.20	3.00
3 zones	90'	6.20	10.40	3.10	5.20
4 zones	120'	7.00	11.60	3.50	5.80
5 zones	120'	9.80	16.20	4.90	8.10
6 zones	120'	10.60	17.60	5.30	8.80
7 zones	120'	13.20	21.80	6.60	10.90
8 zones	180'	14.00	23.20	7.00	11.60
9 zones	180'	16.80	27.80	8.40	13.90

La durée de validité est définie par le total des zones couvertes par le titre de transport principal et le billet de raccordement, mais au maximum 180 minutes.

54.001 Prix des billets en CHF, TVA incluse.

Valable dès le 12.12.2010.

Billet de surclassement

Zones	Validité	Entier	Réduit
1 – 2 zones	60'	2.40	1.60
3 zones	90'	4.20	2.10
4 zones	120'	4.60	2.30
5 zones	120'	6.40	3.20
6 zones	120'	7.00	3.50
7 zones	120'	8.60	4.30
8 zones	180'	9.20	4.60

9 zones	180'	11.00	5.50
10 zones	180'	11.60	5.80

54.002 Prix des billets en CHF, TVA incluse.

Valable dès le 12.12.2010.

Carte de 6 surclassements

Zones	Validité	Entier	Réduit
1 – 2 zones	60'	14.40	9.60
3 zones	90'	25.20	12.60
4 zones	120'	27.60	13.80
5 zones	120'	38.40	19.20
6 zones	120'	42.00	21.00
7 zones	120'	51.60	25.80
478 zones	180'	55.20	27.60
9 zones	180'	66.00	33.00
10 zones	180'	69.60	34.80

6 Surtaxes et frais administratifs

6.000 **Les voyageurs sans titre de transport valable (resquilleurs)** paieront un supplément de **CHF 90.-**. De plus, une part forfaitaire de CHF 10.- pour le prix du voyage sera perçue.

Les voyageurs avec titre de transport en partie valable (semi-fraudeurs) paieront un supplément de **CHF 70.-**. Une part forfaitaire de CHF 5.- sera en outre perçue pour le prix du voyage

6.001	Frais de duplicata	CHF 30.00
	Franchise par demande de remboursement individuel	CHF 20.00
	Franchise par demande de remboursement groupe	CHF 30.00
	Abonnement oublié et présenté dans les 10 jours	CHF 5.00
	Voyageur sans titre de transport valable	CHF 90.00
	Voyageur sans titre de transport valable << forfait >>	CHF 10.00
	Voyageur sans titre de transport en partie valable	CHF 70.00
	Voyageur sans titre de transport en partie valable << forfait >>	CHF 5.00

Frais de traitement selon tarif des entreprises en sus

7 Points d'arrêts des entreprises de transport

7.0 A – C

7.000	Arrêts	Zones	Entreprises	Oblitérateur
	A			
	AREUSE	11	TN	11 Areuse
	AUVERNIER GARE	10	CFF	AUV
	AUVERNIER LITTORAIL	10	TN	10 Auvern

7.001	Arrêts	Zones	Entreprises	Oblitérateur
	B			
	BELLEVUE GARE	20/21	CJ	
	BEMONT NE, RESTAURANT	32	PAG	32Bémon
	BEMONT NE, SUR-LE-PONT	32	PAG	32SurPo
	BEVAIX GARE	11	CFF	BV
	BEVAIX JONCHÈRES	11	TN	JONCH
	BEVAIX, CENTRE	11	TN	BVCEN
	BEVAIX, CHAUVIGNY	11	TN	CHAUV
	BEVAIX, YÈRES	11	TN	YERES
	BIAUFOND, DOUANE	21	PAG	21Biauf
	BIAUFOND, LA RASSE	21	PAG	21LaRas
	BIAUFOND, LES AVANTS	21	PAG	21Avant
	BOLE GARE	10	CFF	BOLE
	BÔLE, COLLEGES	10	PAG	10Bôlec
	BÔLE, PIERRE-A-SISIER	10	PAG	10BôleP
	BÔLE, SOUS LE PRE	10	PAG	10BôleS
	BODEVILLIERS, CENTRE	11/30	TRN-Autovr	11BOCEN
	BODEVILLIERS, ROUTE DE LA JONCHÈRE	11/30	TRN-Autovr	11BOJON
	BODEVILLIERS, BOTTES	11/30	TRN-Autovr	11/30BOBOT
	BOUDRY GARE	11	CFF	BDR
	BOUDRY, ADDOZ	11	TN	11 ADDOZ
	BOUDRY, BELLEVUE	11	TN	11 BYBEL
	BOUDRY, BUCHILLES	11	TN	11BUCHI
	BOUDRY, CHÂTEAU	11	TN	11BYCHA
	BOUDRY, CIMETIÈRE	11	TN	11BYCIM
	BOUDRY, LES ISLES NE	11	TN	11 Isles
	BOUDRY, LITTORAIL	11	TN	11 Boudry
	BOUDRY, PRAZ	11	TN	11PRAZ

BOUDRY, TUILLIÈRE	11	TN	11 Tuilli
BOVERESSE, GARE	33	PAG	33Bovga
BOVERESSE, PISCINE	33	PAG	33Bovpi
BOVERESSE, PISCINE	33	TRN-Autorvt	33BOPIS
BOVERESSE, PRISE-SECHE	33	PAG	33Prise
BOVERESSE, TEMPLE	33	PAG	33Bovte
BOVERESSE, TEMPLE	33	TRN-Autorvt	33BOTEM
BUTES	33	TRN-rvt	33BT
BUTES, BIF. LES GOUTTETTES	33	PAG	33Lesgo
BUTES, GARE	33	PAG	33Butte

7.002

Arrêts	Zones	Entreprises	Oblitérateur
C			
CERNIER, BOIS-DU-PÂQUIER	30	TRN-Autovr	30CEBOI
CERNIER, CENTRE	30	TRN-Autovr	30CER
CERNIER, CRÊT-DEBÉLY	30	TRN-Autovr	30CEDEB
CERNIER, EVOLOGIA	30	TRN-Autovr	30EVOLO
CHAMBRELIEN GARE	11/30	CFF	CHN
CHAMBRELIEN, GARE	11/30	PAG	11Chacf
CHAMBRELIEN, LA SAUGE	11/30	PAG	11LaSau
CHAMBRELIEN, VILLAGE	11/30	PAG	11Chamv
CHAMP-DU-MOULIN GARE	11/30	CFF	CDM
CHÉZARD - ST-MARTIN, GRAND-CHÉZARD	30	TRN-Autovr	30GDCHZ
CHÉZARD - ST-MARTIN, PETIT-CHÉZARD	30	TRN-Autovr	30PTCHZ
CHÉZARD - ST-MARTIN, POSTE	30	TRN-Autovr	30STMCE
CHÉZARD - ST-MARTIN, REBATTE	30	TRN-Autovr	30STMRE
CHÉZARD - ST-MARTIN, ST-MARTIN	30	TRN-Autovr	30STMAR
CHEZ-LE-BART, COMBAMARRE	15	TN	COMBM
CHEZ-LE-BART, PLATANES	15	TN	PLATA
CHEZ-LE-BART, POSTE	15	TN	CHBRT
COFFRANE	11/30	TRN-Autovr	11COFFR
COLOMBIER GARE	10	CFF	CLB
COLOMBIER NE, AV. DE LA GARE	10	PAG	10Colpt
COLOMBIER NE, BAS-DES-ALLÉES	10	TN	10 BsAlee
COLOMBIER NE, GIR. DE LA GARE	10	PAG	10ColCF
COLOMBIER NE, LES CHESARDS	10	TN	10 ColChz
COLOMBIER NE, LITTORAIL	10	TN	10 Colomb
COLOMBIER NE, RUE DE L'ETANG	10	PAG	10Colco
COLOMBIER NE, TRAM	10	PAG	10Coltr
CONCISE, LA ROCHELLE	15	PAG	15ConRo
CORCELLES NE, EGLISE	11	PAG	11Corég
CORCELLES NE, HAUT DU VILLAGE	11	PAG	11Corha
CORCELLES NE, PHARMACIE	11	PAG	11Corph

CORCELLES NE, RUE A JEAN	11	PAG	11CorJe
CORCELLES, COLLEGE	11	TN	11 Corcel
CORCELLES, NICOLE	11	TN	11 Nicole
CORCELLES, PHARMACIE	11	TN	11 Pharma
CORCELLES-PESEUX GARE	10	CFF	CP
CORMONDRÈCHE	11	TN	11 Cormon
CORMONDRÈCHE, PRIEURÉ	11	TN	11 Prieur
CORMORET GARE	66	CFF	CORM
CORNAUX GARE	11	CFF	CORN
CORNAUX, GARE	11	PAG	11CornG
CORTAILLOD, BAS-DE-SACHET	11	TN	11 BSACH
CORTAILLOD, BUFFET D'UN TRAM	11	TN	11 COTRAM
CORTAILLOD, CÂBLES	11	TN	11 CABLES
CORTAILLOD, CHANÉLAZ	11	TN	11 CHANZ
CORTAILLOD, FIN	11	TN	11 CORTA
CORTAILLOD, GRAVIERS	11	TN	11 GRAVI
CORTAILLOD, JORDILS	11	TN	11JORDI
CORTAILLOD, TEMPLE	11	TN	11 COTEM
COURTELARY GARE	66	CFF	CTY
COUVET	33	TRN-rvt	33CVTR
COUVET, BIF. DE PLANCEMONT	33	PAG	33BifPI
COUVET, CENTRE COMMERCIAL	33	PAG	33CouvC
COUVET, CENTRE COMMERCIAL	33	TRN-Autorvt	33CVCOM
COUVET, CENTRE SPORTIF	33	TRN-Autorvt	33CVCS
COUVET, GARE	33	PAG	33CouvG
COUVET, HÔPITAL	33	PAG	33CouvH
COUVET, HÔPITAL	33	TRN-Autorvt	33CVHOP
COUVET, SENTIER PLANCEMONT	33	PAG	33SentP
COUVET, VIADUC	33	PAG	33CouvV
CRESSIER NE GARE	14	CFF	CRNE
CRESSIER NE, GARE	14	PAG	14CresN
CRESSIER NE, MALPIERRES	14	PAG	14CresM

7.1 D – G

7.100

Arrêts	Zones	Entreprises	Oblitérateur
D			
DIESSE, CHENAUX	65	PAG	chenaux
DIESSE, VILLAGE	65	PAG	Diesse
DOMBRESSON, BAS DES CRÊTS	30	TRN-Autovr	30DOBAS
DOMBRESSON, MON FOYER	30	TRN-Autovr	30DOMOY

DOMBRESSON, POSTE	30	TRN-Autovr	30DOPOS
-------------------	----	------------	---------

7.101

Arrêts	Zones	Entreprises	Oblitérateur
E			
ENGES, COLLEGE	14	PAG	14Enges
ENGES, LES GRAVEREULES	14	PAG	14LesGr
ENGES, LORDEL	14	PAG	14Lorde
ENGES, VILLAGE	14	PAG	14EngeP
ENGOLLON, PISCINE	11	TRN-Autovr	11ENPIS
ENGOLLON, VILLAGE	11	TRN-Autovr	11ENVIL
EPAGNIER	11	PAG	11EPAGN
ERLACH, AMTHAUSGASSE	65	PAG	ErlAmt
ERLACH, GOSTEL	65	PAG	ErlGo
ERLACH, POST	65	PAG	ErlPo
ERLACH, SEKUNDARSCHULE	65	PAG	ErlSek
ERLACH, UNTER DEN HALDEN	65	PAG	ErlUnt
ERLACH, VINELZSTRASSE	65	PAG	ErlVin

7.102

Arrêts	Zones	Entreprises	Oblitérateur
F			
FENIN	11	TN	FENIN
FLEURIER	33	TRN-rvt	33FLE
FLEURIER, COLLÈGE	33	TRN-Autorvt	33FLCOL
FLEURIER, GARE	33	PAG	33Flepo
FLEURIER, GARE TRN	33	TRN-Autorvt	33FLE
FLEURIER, GRAND-RUE	33	TRN-Autorvt	33FLRUE
FONTAINEMELON, COLLÈGE	30	TRN-Autovr	30FOCOL
FONTAINEMELON, FERME MATILE	30	TRN-Autovr	30FOFER
FONTAINEMELON, MAIS. COMMUNE	30	TRN-Autovr	30FOMAI
FONTAINEMELON, SOUS LA LISIÈRE	30	TRN-Autovr	30FOLIS
FONTAINEMELON, SOUS L'USINE	30	TRN-Autovr	30FOUSI
FONTAINES NE, LE DISTRICT	11/30	TRN-Autovr	11FODIS
FONTAINES NE, LE PAVÉ	11/30	TRN-Autovr	11FOPAV
FONTAINES NE, LES BASSINS	11/30	TRN-Autovr	11FOBAS
FRESENS, BAS DU VILLAGE	15	PAG	15FresB
FRESENS, HAUT DU VILLAGE	15	PAG	15FresH
FRESENS, VILLAGE	15	PAG	15FresV

7.103

Arrêts	Zones	Entreprises	Oblitérateur
G			
GALS, BETHLEHEM	65	PAG	GalsBet
GALS, DORF	65	PAG	GalsDf
GALS, GEMEINDEHAUS	65	PAG	GalsGem
GALS, NEUHAUS	65	PAG	GalsNeu
GORGIER, CRÊT-DE-LA FIN	15	TN	GORGI
GORGIER, LES CERISIERS	15	TN	CERIS
GORGIER-ST-AUBIN GARE	15	CFF	GOR
GORGIER-ST-AUBIN, COLLEGE	15	PAG	15GorgC
GORGIER-ST-AUBIN, GARE	15	PAG	15GorgG
GORGIER-ST-AUBIN, GARE	15	TN	GGARE
GOUMOIS, BELFOND	42	PAG	GoumBel
GOUMOIS, DOUANE	42	PAG	GoumDou
GOUMOIS, TOURNANT THEUSSERET	42	PAG	GoumTTh
GRAND-SAVAGNIER	11	TN	GSAVG

7.2 H - L

7.200

Arrêts	Zones	Entreprises	Oblitérateur
H			
HAUTERIVE	10	TN	10 Hauter
HAUTERIVE, CHATEAU	10	TN	10 HtChat
HAUTERIVE, LONGSCHAMPS	10	TN	10 LChamp
HAUTERIVE, MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE	10	TN	10 Archeo
HAUTERIVE, PORT D'HAUTERIVE	10	TN	10 PtHaut
HAUTERIVE, ROUGES-TERRES	10	TN	10 RTerre
HAUTERIVE-BEAUMONT	10	TN	10 HtBmnt

7.201

Arrêts	Zones	Entreprises	Oblitérateur
I			
J			
K			

Arrêts	Zones	Entreprises	Oblitérateur
L			
LA BREVINE, BOIS-DE-L'HALLE	32	PAG	32BoisH
LA BREVINE, CH. DU BAILLOD	32	PAG	32ChBai
LA BREVINE, LA BONNE-FONTAINE	21/32	PAG	21BrevB
LA BREVINE, POSTE	21/32	PAG	21Brévi
LA CHÂTAGNE, ANC. POSTE	21	PAG	21Châta
LA CHÂTAGNE, COMBE-LA-RACINE	21	PAG	21CRaci
LA CHÂTAGNE, CRÊT-LA CHÂTAGNE	21	PAG	21CrêtC
LA CHAUX-D'ABEL GARE	31	CJ	CHX ABEL
LA CHAUX-DE-FONDS - GRENIER	20	TRN-cmn	20CFG
LA CHAUX-DE-FONDS GARE	20	CFF	CF
LA CHAUX-DE-FONDS GARE	20	CJ	CF 02
LA CHAUX-DE-FONDS, 1ER AOÛT	20	TRN-tc	20CFAOU
LA CHAUX-DE-FONDS, 22-CANTONS	20	TRN-tc	20CF22C
LA CHAUX-DE-FONDS, ABEILLE	20	TRN-tc	20CFABE
LA CHAUX-DE-FONDS, ABRAHAM-ROBERT	20	TRN-tc	20CFABR
LA CHAUX-DE-FONDS, ALLÉE DU QUARTZ	20	TRN-tc	20CFQUA
LA CHAUX-DE-FONDS, AMI-GIRARD	20	TRN-tc	20CFAMI
LA CHAUX-DE-FONDS, ARC-EN-CIEL	20	TRN-tc	20CFARC
LA CHAUX-DE-FONDS, ARÊTES	20	TRN-tc	20CFARE
LA CHAUX-DE-FONDS, ARMES-RÉUNIES	20	TRN-tc	20CFARM
LA CHAUX-DE-FONDS, BASSETS-CR	20/21	PAG	21Basse
LA CHAUX-DE-FONDS, BEAUX-DIMANCHES	20	TRN-tc	20CFBEA
LA CHAUX-DE-FONDS, BEL-AIR	20	TRN-tc	20CFBEL
LA CHAUX-DE-FONDS, BIBLIOTHÈQUE	20	TRN-tc	20CFBIB
LA CHAUX-DE-FONDS, BIF. BUL-VA	20	PAG	20BBuIV
LA CHAUX-DE-FONDS, BLAISE-CENDRARS	20	TRN-tc	20CFBLAI
LA CHAUX-DE-FONDS, BOIS-DU-PETIT-CHÂTEAU	20	TRN-tc	20CFBOI
LA CHAUX-DE-FONDS, BONNE-FONTAINE	20	TRN-tc	20CFBON
LA CHAUX-DE-FONDS, BOUGILLONS	20	TRN-tc	20CFBOU
LA CHAUX-DE-FONDS, BREGUET	20	TRN-tc	20CFBRE
LA CHAUX-DE-FONDS, BRENETETS	21	PAG	21Brent
LA CHAUX-DE-FONDS, CARTIER	20	TRN-tc	20CFCAR
LA CHAUX-DE-FONDS, CERISIER	20	TRN-tc	20CFCER
LA CHAUX-DE-FONDS, CERNIL-ANTOINE	20	TRN-tc	20CFCAN
LA CHAUX-DE-FONDS, CHAPEAU-RÂBLÉ	20	TRN-tc	20CF CPR
LA CHAUX-DE-FONDS, CHAPELLE	20	TRN-tc	20CF CPL
LA CHAUX-DE-FONDS, CHARRIÈRE	20	TRN-tc	20CFCHA
LA CHAUX-DE-FONDS, CHASSERAL	20	TRN-tc	20CFRAL
LA CHAUX-DE-FONDS, CHEMIN-BLANC	20	TRN-tc	20CFCHE
LA CHAUX-DE-FONDS, CITADELLE	20	TRN-tc	20CF CIT
LA CHAUX-DE-FONDS, CLUSE	20	TRN-tc	20CFCLU

LA CHAUX-DE-FONDS, COLLÈGE	20	TRN-tc	20FCOL
LA CHAUX-DE-FONDS, COMBE-À-L'OURS	20	TRN-tc	20FCBO
LA CHAUX-DE-FONDS, COMBE-PERRET	20	TRN-tc	20FCPE
LA CHAUX-DE-FONDS, COMBETTES	20	PAG	20Chfsc
LA CHAUX-DE-FONDS, COULLERY	20	TRN-tc	20FCOU
LA CHAUX-DE-FONDS, CRÉTETS	20	TRN-tc	20FCRT
LA CHAUX-DE-FONDS, CRÊT-ROSSEL	20	TRN-tc	20FCRO
LA CHAUX-DE-FONDS, DOUBS	20	TRN-tc	20CFDOU
LA CHAUX-DE-FONDS, ELECTRICES	20	TRN-tc	20CFELE
LA CHAUX-DE-FONDS, ENTILLES	20	TRN-tc	20CFENT
LA CHAUX-DE-FONDS, ESPACITE	20	PAG	20Chfse
LA CHAUX-DE-FONDS, ESPACITÉ	20	TRN-tc	20CFECT
LA CHAUX-DE-FONDS, ESPLANADE	20	TRN-tc	20CFEPL
LA CHAUX-DE-FONDS, ETANG	20	TRN-tc	20CFETA
LA CHAUX-DE-FONDS, ETOILE	20	TRN-tc	20CFETO
LA CHAUX-DE-FONDS, FORAINS	20	TRN-tc	20CFFOR
LA CHAUX-DE-FONDS, FORGES	20	TRN-tc	20CFFGE
LA CHAUX-DE-FONDS, FOULETS	20	TRN-tc	20CFFOU
LA CHAUX-DE-FONDS, FRAMERIES	20	TRN-tc	20CFFRA
LA CHAUX-DE-FONDS, FRITZ-COURVOISIER	20	TRN-tc	20CFFRI
LA CHAUX-DE-FONDS, FUSION	20	TRN-tc	20CFFUS
LA CHAUX-DE-FONDS, GARE	20	PAG	20Chfsp
LA CHAUX-DE-FONDS, GARE	20	TRN-Autovr	20CF
LA CHAUX-DE-FONDS, GARE BUS	20	TRN-tc	20CFGAR
LA CHAUX-DE-FONDS, GENTIANES	20	TRN-tc	20CFGEN
LA CHAUX-DE-FONDS, GIBRALTAR	20	TRN-tc	20CFGIL
LA CHAUX-DE-FONDS, GR FONTAINE	20	PAG	20Chfsg
LA CHAUX-DE-FONDS, GRANDE-FONTAINE	20	TRN-tc	20CFGFO
LA CHAUX-DE-FONDS, GRAND-PONT	20	TRN-tc	20CFGRP
LA CHAUX-DE-FONDS, GRILLON	20	TRN-tc	20CFGRI
LA CHAUX-DE-FONDS, HELVÉTIE	20	TRN-tc	20CFHEL
LA CHAUX-DE-FONDS, HÔPITAL	20	TRN-tc	20CFHOP
LA CHAUX-DE-FONDS, JACOB-BRANDT	20	TRN-tc	20CFJAC
LA CHAUX-DE-FONDS, JEAN-RICHARD	20	TRN-tc	20CFJEA
LA CHAUX-DE-FONDS, JOUX-PERRET	20	TRN-tc	20CFJOP
LA CHAUX-DE-FONDS, LAZARET	20	TRN-tc	20CFLAZ
LA CHAUX-DE-FONDS, L'EPLATTENIER	20	TRN-tc	20CFLEP
LA CHAUX-DE-FONDS, LES EPLATURES	20	TRN-tc	20CFEPL
LA CHAUX-DE-FONDS, LES EPLATURES AÉROPORT	20	TRN-tc	20CFEPA
LA CHAUX-DE-FONDS, LES EPLATURES JAUNE	20	TRN-tc	20CFEPJ
LA CHAUX-DE-FONDS, LYCÉE BLAISE-CENDRARS	20	TRN-tc	20CFLYC
LA CHAUX-DE-FONDS, MALAKOFF	20	TRN-tc	20CFMAL
LA CHAUX-DE-FONDS, MARAIS	20	TRN-tc	20CFMAR
LA CHAUX-DE-FONDS, MARCHÉ	20	TRN-tc	20CFMCH
LA CHAUX-DE-FONDS, MÉTROPOLE	20	TRN-tc	20CFMET

LA CHAUX-DE-FONDS, MIDI	20	TRN-tc	20CFMID
LA CHAUX-DE-FONDS, MODULOR	20	TRN-tc	20CFMOD
LA CHAUX-DE-FONDS, MONIQUE-ST-HÉLIER	20	TRN-tc	20CFSTH
LA CHAUX-DE-FONDS, MONTBRILLANT	20	TRN-tc	20CFMBR
LA CHAUX-DE-FONDS, MORGARTEN	20	TRN-tc	20CFMOR
LA CHAUX-DE-FONDS, MOULINS	20	PAG	20Chfsm
LA CHAUX-DE-FONDS, MOULINS	20	TRN-tc	20CFMOU
LA CHAUX-DE-FONDS, MUSÉES	20	TRN-tc	20CFMUS
LA CHAUX-DE-FONDS, NORD	20	TRN-tc	20CFNOR
LA CHAUX-DE-FONDS, NOTRE-DAME	20	TRN-tc	20CFNOT
LA CHAUX-DE-FONDS, NUMAGA	20	TRN-tc	20CFNUM
LA CHAUX-DE-FONDS, ORÉE-DU-BOIS	20	TRN-tc	20CFORE
LA CHAUX-DE-FONDS, ORMES	20	TRN-tc	20CFORM
LA CHAUX-DE-FONDS, PAIX	20	TRN-tc	20CFPAI
LA CHAUX-DE-FONDS, PÂQUERETTES	20	TRN-tc	20CFPAQ
LA CHAUX-DE-FONDS, PARC DES SPORTS	20	TRN-tc	20CFPAR
LA CHAUX-DE-FONDS, PARC SPORTS	20	PAG	20Chfss
LA CHAUX-DE-FONDS, PATINOIRE	20	TRN-tc	20CFPAT
LA CHAUX-DE-FONDS, PAYSANS-HORLOGERS	20	TRN-tc	20CFPAY
LA CHAUX-DE-FONDS, PERRET-GENTIL	20	TRN-tc	20CFPER
LA CHAUX-DE-FONDS, PETITES-CROSETTES	20	TRN-tc	20CFPET
LA CHAUX-DE-FONDS, PLAISANCE	20	TRN-tc	20CFPLA
LA CHAUX-DE-FONDS, POINT-DU-JOUR	20	TRN-tc	20CFPOI
LA CHAUX-DE-FONDS, POLYEXPO	20	TRN-tc	20CFPOL
LA CHAUX-DE-FONDS, PONT	20	TRN-tc	20PONT
LA CHAUX-DE-FONDS, POUILLEREL	20	TRN-tc	20CFPOU
LA CHAUX-DE-FONDS, PRÉS-DE-LA-RONDE	20	TRN-tc	20CFPRR
LA CHAUX-DE-FONDS, PRÉS-VERTS	20	TRN-tc	20CFPVE
LA CHAUX-DE-FONDS, PRÉVOYANCE	20	TRN-tc	20CFPRV
LA CHAUX-DE-FONDS, PRINTEMPS	20	TRN-tc	20CFPRI
LA CHAUX-DE-FONDS, PROMENADE	20	TRN-tc	20CFPRO
LA CHAUX-DE-FONDS, RECORNE	20	TRN-tc	20CFREC
LA CHAUX-DE-FONDS, SIGNAL	20	TRN-tc	20CFSIG
LA CHAUX-DE-FONDS, SOMBAILLE	20	TRN-tc	20CFSOM
LA CHAUX-DE-FONDS, STAV.-MOLL., HEP BEJUNE	20	TRN-tc	20CFSTA
LA CHAUX-DE-FONDS, SUCCÈS	20	TRN-tc	20CFSUC
LA CHAUX-DE-FONDS, TÊTE-DE-RAN	20	TRN-tc	20CFDET
LA CHAUX-DE-FONDS, THÉÂTRE	20	TRN-tc	20CFTHE
LA CHAUX-DE-FONDS, TOURBILLON	20	TRN-tc	20CFTOR
LA CHAUX-DE-FONDS, TOURELLES	20	TRN-tc	20CFTOU
LA CHAUX-DE-FONDS, TRICENTENAIRE	20	TRN-tc	20CFTRI
LA CHAUX-DE-FONDS, VERSOIX	20	TRN-tc	20LCVER
LA CHAUX-DE-FONDS, VILLA TURQUE	20	TRN-tc	20CFVIL
LA CHAUX-DE-FONDS-EST GARE	20	CJ	CJ CF-Est
LA CHAUX-DES-BREULEUX GARE	42	CJ	CHAUX BR

LA CHAUX-DU-MILIEU, CLEF-D'OR	21	PAG	21Clefd
LA CHAUX-DU-MILIEU, GILLOTES	21	PAG	20ChxmG
LA CHAUX-DU-MILIEU, LA FORGE	21	PAG	21LaFor
LA CHAUX-DU-MILIEU, LA GR-JOUX	21	PAG	21GrdJo
LA CHAUX-DU-MILIEU, LES JOLYS	21	PAG	21LesJo
LA CHAUX-DU-MILIEU, P-CHAUX	21	PAG	21PdCha
LA CHAUX-DU-MILIEU, POSTE	21	PAG	21ChxMi
LA CIBOURG GARE	21	CJ	CJ Cibour
LA CORBATIÈRE	21	TRN-cmn	21COBA
LA CÔTE-AUX-FEES, BELLEVUE	33	PAG	33CôteB
LA CÔTE-AUX-FEES, BOLLES-VENT	33	PAG	33Boldv
LA CÔTE-AUX-FEES, ENTRE-BOLLES	33	PAG	33EndxB
LA CÔTE-AUX-FEES, LES BOURQUIN	33	PAG	33LsBou
LA CÔTE-AUX-FEES, LES LEUBA	33	PAG	33LsLeu
LA CÔTE-AUX-FEES, POSTE	33	PAG	33CôteF
LA FERRIERE GARE	31	CJ	FERRIERE
LA LARGE-JOURNEE GARE	42	CJ	
LA MAISON-MONSIEUR, BIF.	21	PAG	21Maiso
LA NEUVEVILLE GARE	65	CFF	NV
LA NEUVEVILLE, LA MAIN	65	PAG	LaMain
LA NEUVEVILLE, LES MOULINS	65	PAG	Moulins
LA NEUVEVILLE, POSTE	65	PAG	Nville
LA NEUVEVILLE, RUIS DE VAUX	65	PAG	NvilRui
LA PRESTA, MINES D'ASPHALTE	33	TRN-rvt	33PRST
LA SAGNE	21	TRN-cmn	21SAGN
LA SAGNE - EGLISE	21	TRN-cmn	21SAEG
LA TOURNE, COL	30	PAG	30Tourn
LA TOURNE, LA MAUVAISE-COMBE	30	PAG	30MauvC
LA VUE-DES-ALPES	21	TRN-tc	21VUE
LAMBOING, SCIERIE	65	PAG	Scierie
LAMBOING, VILLAGE	65	PAG	Laboing
LANDEYEUX	11	TRN-Autovr	11LANDE
LE BAS-DU-CERNEUX	21	PAG	21BasCe
LE BOECHET GARE	42	CJ	CJ Beoch.
LE BROUILLET, ANC. POSTE	32	PAG	32Broui
LE BROUILLET, BIF. LES JORDAN	32/33	PAG	32BifJo
LE BROUILLET, CHEZ-PETOUD	32	PAG	32ChezP
LE CACHOT, CARREFOUR	21	PAG	21Cacho
LE CACHOT, FROMAGERIE	21	PAG	21FroCa
LE CACHOT, PETIT-CACHOT	21	PAG	21PtCac
LE CERNEUX-PEQUIGNOT, BETOD	21	PAG	21CernB
LE CERNEUX-PEQUIGNOT, ETAGES	21	PAG	21LesEt
LE CERNEUX-PEQUIGNOT, GARDOT	21	PAG	21CernG
LE CERNEUX-PEQUIGNOT, LE CREUX	21	PAG	21LeCre
LE CERNEUX-PEQUIGNOT, M-BAILLOD	21	PAG	21MBail

LE CERNEUX-PEQUIGNOT, M-LIDOR	21	PAG	21MLido
LE CERNEUX-PEQUIGNOT, M-ROCHAT	21	PAG	21MRoch
LE CERNEUX-PEQUIGNOT, VILLAGE	21	PAG	21Cerme
LE CERNIL NE, RESTAURANT	33	PAG	33Cerni
LE CRET-DU-LOCLE	20	CFF	CRET
LE CRÉT-DU-LOCLE, ROUTE CANTONALE	20	TRN-tc	20CRETD
LE CREUX-DES-BICHES GARE	42	CJ	CREUX BI
LE GRENIER	20	TRN-cmn	20GREN
LE LANDERON GARE	14/65	CFF	LD
LE LANDERON, BELLEVUE	14/65	PAG	NvilBel
LE LANDERON, BIF. SUR FROCHAUX	14/65	PAG	14BiFro
LE LANDERON, CENTRE	14/65	PAG	14LLCen
LE LANDERON, GARE	14/65	PAG	14LLGa
LE LANDERON, MONTET-DESSUS	14/65	PAG	14LLMo
LE LANDERON, ROUTE DE BÂLE	14/65	PAG	14LLBal
LE LANDERON, VIEILLE-VILLE	14/65	PAG	14LLvVi
LE LANDERON, ZONE INDUSTRIELLE	14/65	PAG	14LLZin
LE LOCLE - LE CHALET NE	20	TRN-cmn	20CHET
LE LOCLE GARE	20	CFF	LOC
LE LOCLE GARE	20	TRN-cmn	20LOC
LE LOCLE, ABATTES	20	TRN-tc	20LOABA
LE LOCLE, AUGUSTE-LAMBELET	20	TRN-tc	20LOALA
LE LOCLE, AVENIR	20	TRN-tc	20LOAVE
LE LOCLE, BEAU-SITE	20	TRN-tc	20LOBSI
LE LOCLE, BERGEON	20	TRN-tc	20LOBER
LE LOCLE, BILLODES	20	TRN-tc	20LOBIL
LE LOCLE, CARDAMINES	20	TRN-tc	20LOCAR
LE LOCLE, CENTENAIRE	20	TRN-tc	20LOCENT
LE LOCLE, CHÂTEAU-NEUF	20	TRN-tc	20LOCHA
LE LOCLE, CHEMIN-BLANC	20	PAG	20ChBla
LE LOCLE, CHEMIN-BLANC	20	TRN-tc	20LOCHB
LE LOCLE, CIMETIERE	20	PAG	20Cimet
LE LOCLE, COLLÈGE	20	TRN-tc	20LOCOL
LE LOCLE, COMBE-GIRARD	20	TRN-tc	20LOCGI
LE LOCLE, CORBUSIER	20	TRN-tc	20LOCOR
LE LOCLE, CROISETTE	20	TRN-tc	20LOCRO
LE LOCLE, DANIEL-JEANRICHARD	20	TRN-tc	20LODJR
LE LOCLE, DIXI	20	TRN-tc	20LODIX
LE LOCLE, ÉCOLE DES GIRARDET	20	TRN-tc	20LOEGI
LE LOCLE, FIOTTETS	20	TRN-tc	20LOFIO
LE LOCLE, FLEURS	20	TRN-tc	20LOFLE
LE LOCLE, FOYER	20	TRN-tc	20LOFOY
LE LOCLE, FRANCE	20	TRN-tc	20LOFRA
LE LOCLE, FRITILLAIRES	20	TRN-tc	20LOFRI
LE LOCLE, G.-FAVRE	20	TRN-tc	20LOGFA

LE LOCLE, GARE	20	PAG	20Locle
LE LOCLE, GARE CFF	20	TRN-tc	20LOGAR
LE LOCLE, GENTIANES	20	TRN-tc	20LOGEN
LE LOCLE, GEORGES-PERRENOUD	20	TRN-tc	20LOGPE
LE LOCLE, GÉRARDMER	20	TRN-tc	20LOGGER
LE LOCLE, HAUT-DU-QUARTIER	20/21	PAG	20HQuar
LE LOCLE, HÔPITAL	20	TRN-tc	20LOHOP
LE LOCLE, HÔTEL-DE-VILLE	20	TRN-tc	20LOHVI
LE LOCLE, JAMBÉ-DUCOMMUN	20	TRN-tc	20LOJDU
LE LOCLE, JARDIN KLAUS	20	TRN-tc	20LOJAR
LE LOCLE, JARDIN KLAUS	20	PAG	20JarKI
LE LOCLE, JOLIMONT	20	TRN-tc	20LOJOL
LE LOCLE, LA COMBE-JEANNERET	20	PAG	20CoJea
LE LOCLE, LA JALUSE	20	PAG	20Jalus
LE LOCLE, LA JALUSE	20	TRN-tc	20LOJAL
LE LOCLE, LE CHALET NE	20	TRN-tc	20LOCHT
LE LOCLE, LE COMMUNAL	20	TRN-tc	20LOCOM
LE LOCLE, LES ETANGS	20	TRN-tc	20LOETA
LE LOCLE, LES JEANNERETS	20	TRN-tc	20LOJEA
LE LOCLE, LES MALPIERRES	20	TRN-tc	20LOMAL
LE LOCLE, LES MONTS	20	TRN-tc	20LOMON
LE LOCLE, LES PETITS-MONTS	20	TRN-tc	20LOPMT
LE LOCLE, LES REPLATTES	20	PAG	20Repla
LE LOCLE, LES TILLEULS	20	TRN-tc	20LOTIL
LE LOCLE, LUX	20	PAG	20Lux
LE LOCLE, LUX	20	TRN-tc	20LOLUX
LE LOCLE, MARIE-ANNE CALAME	20	TRN-tc	20LOMAC
LE LOCLE, MIDI	20	TRN-tc	20LOMID
LE LOCLE, MIREVAL	20	TRN-tc	20LOMIR
LE LOCLE, MOULINS SOUTERRAINS	20	PAG	20Mouli
LE LOCLE, PISTE VITA	20	TRN-tc	20LOPVI
LE LOCLE, PLACE DU MARCHÉ	20	PAG	20Place
LE LOCLE, PLACE DU MARCHÉ	20	TRN-tc	20LOPLM
LE LOCLE, PRES D'AMENS	20	PAG	20Présd
LE LOCLE, PRIMEVÈRES	20	TRN-tc	20LOPRI
LE LOCLE, PROGRÈS	20	TRN-tc	20LOPRO
LE LOCLE, RAYA	20	TRN-tc	20LORAY
LE LOCLE, RUE DU MIDI	20	PAG	20RueMi
LE LOCLE, TECHNICUM	20	TRN-tc	20LOTEC
LE LOCLE, TECHNICUM	20	PAG	20Techn
LE LOCLE, TERTRE	20	TRN-tc	20LOTER
LE LOCLE, VERGER	20	TRN-tc	20LOVER
LE LOCLE-COL-DES-ROCHES SNCF	20	CFF	COL
LE LOCLE-COL-DES-ROCHES, GARE	20	PAG	20Colga
LE NOIRMONT GARE	42	CJ	NOIRMONT

LE PREVoux, BAS DU PREVoux	20	PAG	20Prévo
LE PREVoux, BIF. SUR BETOD	21	PAG	21BifBé
LE PREVoux, HAUT DU PREVoux	20/21	PAG	20HautP
LE PREVoux, LA SOLDANELLE	21	PAG	21Solda
LE PREVoux, LES COMBES	20	PAG	20PrévC
LE QUARTIER, CARREFOUR	21	PAG	21Quart
LE QUARTIER, LA COURONNE	21	PAG	21Couro
LE REYMOND	20	TRN-cmn	20REYM
LE SEIGNAT GARE	21	CJ	
LE STAND	21	TRN-cmn	21STD
LES BAYARDS, BELLEVUE	33	PAG	33Belle
LES BAYARDS, BIF PLACE JEANNIN	33	PAG	33BifJe
LES BAYARDS, HALTE CFF	33	TRN-Autorvt	33BAHAL
LES BAYARDS, HAUT-DE-LA-TOUR	33	TRN-Autorvt	33BAHTO
LES BAYARDS, PETIT-BAYARD	33	PAG	33PtBay
LES BAYARDS, QUARTIER DU VENT	33	PAG	33BayQV
LES BAYARDS, QUARTIER-DU-VENT	33	TRN-Autorvt	33BAQDV
LES BAYARDS, VILLAGE	33	TRN-Autorvt	33BAVIL
LES BAYARDS, VILLAGE	33	PAG	33Bayvi
LES BOIS GARE	42	CJ	LES BOIS
LES BRENETS	21	TRN-cmn	21BREN
LES BRENETS, CAMPING	21	PAG	21BrCam
LES BRENETS, CENTRE SPORTIF	21	PAG	21BrCSp
LES BRENETS, GARE	21	PAG	21Brgar
LES BRENETS, GRANDE RUE 27	21	PAG	21BrGRu
LES BRENETS, LES PÂQUERETTES	21	PAG	21BrPàq
LES BRENETS, PARC DES PARGOTS	21	PAG	21BrPdP
LES BRENETS, POSTE	21	PAG	21BrPos
LES BREULEUX GARE	42	CJ	BREULEUX
LES BREULEUX-ÉGLISE GARE	42	CJ	CJ Bx-Egl
LES COEUDRES	21	TRN-cmn	21COED
LES COEUDRES - EST	21	TRN-cmn	21COEU
LES DEURRES GARE	10	CFF	DEU
LES EMIBOIS GARE	42	CJ	CJ Emiboi
LES FRÊTES	21	TRN-cmn	21FRET
LES GENEVEYS-SUR-COFFRANE GARE	30	CFF	GEC
LES GENEVEYS-SUR-COFFRANE, BELLEVUE	30	TRN-Autovr	30GEBEL
LES GENEVEYS-SUR-COFFRANE, LE PRÉ	30	TRN-Autovr	30GEPRE
LES GENEVEYS-SUR-COFFRANE, MT-RACINE	30	TRN-Autovr	30GEMRC
LES GENEVEYS-SUR-COFFRANE, PRÉLETS	30	TRN-Autovr	30GEPRE
LES GRATTES DE BISE	11/30	PAG	11Gratt
LES GRATTES, BIF.	11/30	PAG	11Gratb
LES HAUTS-GENEVEYS GARE CFF	30	CFF	HGV
LES HAUTS-GENEVEYS, CRÊT-DE-JURA	30	TRN-Autovr	30HJURA
LES HAUTS-GENEVEYS, GARE CFF	30	TRN-Autovr	30HGV

LES JOUX-DERRIERE, ANC. COLLEGE	21	PAG	21Jxder
LES JOUX-DERRIERE, LA GREBILLE	21	PAG	21Grébi
LES JOUX-DERRIERE, RESTAURANT	21	PAG	21Jxdre
LES PETITS-PONTS, CARREFOUR	21	PAG	21PtPon
LES PETITS-PONTS, LES ATTIS	21	PAG	21Attis
LES PLANCHETTES, LE DAZENET	21	PAG	21Dazen
LES PLANCHETTES, SUR-LE-RING	21	PAG	21SurRi
LES PLANCHETTES, VILLAGE	21	PAG	21Planp
LES POMMERATS, BAS DU VILLAGE	42	PAG	Pombasv
LES POMMERATS, VILLAGE	42	PAG	PomVill
LES PONTS-DE-MARTEL	21	TRN-cmn	21PDM
LES PONTS-DE-MARTEL, GARE	21	PAG	21PdMga
LES PONTS-DE-MARTEL, GDE-RUE	21	PAG	21PdMGd
LES PONTS-DE-MARTEL, MOLTA-DE	21	PAG	21MoltD
LES PONTS-DE-MARTEL, PT-BOIS	21	PAG	21PtBoi
LES PONTS-DE-MARTEL, RUE PURY	21	PAG	21RuePu
LES SAGNETTES, ANC. POSTE	33	PAG	33Sagne
LES SAGNETTES, BIF. CHARBONNI	33	PAG	33BifCh
LES SAGNETTES, CH. CHENAILLETA	32/33	PAG	32ChChe
LES SAGNETTES, CHABLAIS	33	PAG	33Chabl
LES SAGNETTES, LA ROCHE	33	PAG	33Roche
LES TAILLERES, BOUT DU LAC	32	PAG	32RondB
LES TAILLERES, RESTAURANT	32	PAG	32Taill
LES TAILLERES, VARODES	32	PAG	32Varod
LES VERRIÈRES, DOUANE	33	TRN-Autorvt	33VEDOU
LES VERRIÈRES, GARAGE FRANCO-SUISSE	33	TRN-Autorvt	33VEGAR
LES VERRIÈRES, GARE CFF	33	TRN-Autorvt	33VER
LES VERRIÈRES, LE CRÊT-SUD	33	TRN-Autorvt	33VESUD
LES VERRIÈRES, MEUDON	33	TRN-Autorvt	33VEMEU
LES VERRIÈRES, VY-PERROUD	33	TRN-Autorvt	33VEVYP
LIGNIERES, BIF. SUR CHASSERAL	14/65	PAG	14Bicha
LIGNIERES, BUREAU COMMUNAL	14/65	PAG	14LignC
LIGNIERES, CIMETIERE	14/65	PAG	14Licim
LIGNIERES, LE VALLON	14	PAG	14Vallo
LIGNIERES, SCIERIE KRIEG	14/65	PAG	14ScKri

7.3 M – P

7.300

Arrêts	Zones	Entreprises	Oblitérateur
M			
MARIN, BELLEVUE	11	TN	11 Bellev
MARIN, COUVIERS	11	TN	11 Couvir
MARIN, GARE	11	TN	11 Marin
MARIN, INDIENNES	11	TN	11 Indnne
MARIN, VILLAGE	11	TN	11 MarinV
MARIN-EPAGNIER GARE	11	BLS	11MEP
MARIN-EPAGNIER, COLLEGE	11	PAG	11MaCol
MARIN-EPAGNIER, GARE	11	PAG	11MaEga
MARIN-EPAGNIER, LA TENE	11	PAG	11MaLTe
MONTALCHEZ, CENTRE DU VILLAGE	15	PAG	15MonVi
MONTALCHEZ, LA COMBALLAZ	15	PAG	15MonCo
MONT-CROSIN RESTAURANTS	66	CJ Auto	
MONT-DE-BUTTES	33	PAG	33MtBut
MONTMOLLIN	11/30	PAG	11Montm
MONTMOLLIN-MONTEZILLON GARE	11/30	CFF	MML
MÔTIERS	33	TRN-rvt	33MOT
MURIAUX GARE	42	CJ	MURIAUX

7.301

Arrêts	Zones	Entreprises	Oblitérateur
N			
NEUCHATEL GARE CFF	10	CFF	NE
NEUCHÂTEL, ACACIAS	10	TN	10 ACACI
NEUCHÂTEL, AV. DES ALPES	10	TN	10 Alpes
NEUCHÂTEL, AV. DES CADOLLES	10	TN	10 CADOL
NEUCHÂTEL, BACHELIN	10	TN	10 Bachln
NEUCHÂTEL, BAS-DE-LA-MAIN	10	TN	10 BsMain
NEUCHÂTEL, BAS-DU-MAIL	10	TN	10 BsMail
NEUCHÂTEL, BATTIEUX	10	TN	10 Battx
NEUCHÂTEL, BEAUREGARD	10	TN	10 Brgard
NEUCHÂTEL, BOINE	10	TN	10 Boine
NEUCHÂTEL, CARRELS	10	TN	10 Carrel
NEUCHÂTEL, CASELLE	10	TN	10 Casell
NEUCHÂTEL, CH. DES VALANGINES	10	TN	10 ChmVal
NEUCHÂTEL, CHÂBLE	10	TN	10 Châble
NEUCHÂTEL, CHAMP-BOUGIN	10	TN	10 Bougin

NEUCHÂTEL, CHAMP-COCO	10	TN	10 CCoco
NEUCHÂTEL, CHAUMIERE	10	TN	10 Cmière
NEUCHÂTEL, CHAUMONT FUNICULAIRE	11	TN	11 Chaum
NEUCHÂTEL, CHEMIN DES MULETS	10	TN	10 Mulets
NEUCHÂTEL, CHEMINÉE	10	TN	10 Chemne
NEUCHÂTEL, CIMETIÈRE	10	TN	10 Cimetr
NEUCHÂTEL, COLLÈGE DES PARCS	10	TN	10 CollPa
NEUCHÂTEL, CÔTE	10	TN	10 CôteFu
NEUCHÂTEL, CROIX-DU-MARCHÉ	10	TN	10 CMarch
NEUCHÂTEL, DENIS-DE-ROUGEMONT	10	TN	10 DRoug
NEUCHÂTEL, DRAIZES	10	TN	10 Daize
NEUCHÂTEL, ECLUSE	10	PAG	10éclus
NEUCHÂTEL, ECLUSE	10	TN	10 Ecluse
NEUCHÂTEL, ECLUSE FUINICULAIRE	10	TN	10 Ecluse
NEUCHÂTEL, ERMITAGE	10	TN	10 Ermita
NEUCHÂTEL, EVOLE	10	TN	10 Evole
NEUCHÂTEL, FAHYS 143	10	TN	10 Fah143
NEUCHÂTEL, FALAISES	10	TN	10 Falais
NEUCHÂTEL, FAVARGE	10	TN	10 Favarg
NEUCHÂTEL, FONTAINE-ANDRÉ	10	TN	10 FAndré
NEUCHÂTEL, GARE	10	PAG	10Ntelg
NEUCHÂTEL, GARE / BL-CENDRARS	10	TN	10 Gare
NEUCHÂTEL, GARE FUNAMBULE	10	TN	10 GarFun
NEUCHÂTEL, GIBRALTAR-CPLN	10	TN	10 CPLN
NEUCHÂTEL, GOUTTES D'OR	10	TN	10 GttOr
NEUCHÂTEL, GRISE-PIERRE	10	TN	10 GrPier
NEUCHÂTEL, GYMNASE	10	TN	10 Gymnas
NEUCHÂTEL, HÔPITAL POURTALÈS	10	TN	10 Pourtl
NEUCHÂTEL, JARDIN-ANGLAIS	10	TN	10 J-Angl
NEUCHÂTEL, LA COUDRE	10	TN	10 Coudre
NEUCHÂTEL, LES CARRELS	10	PAG	10Carre
NEUCHÂTEL, LISERONS	10	TN	10 Lisrns
NEUCHÂTEL, LOUIS-FAVRE	10	TN	10 LFavre
NEUCHÂTEL, MAIL	10	TN	10 Mail
NEUCHÂTEL, MALADIÈRE	10	TN	10 Maladi
NEUCHÂTEL, MARRONNIERS	10	TN	10 Marron
NEUCHÂTEL, MATILE 16	10	TN	10 Mati16
NEUCHÂTEL, MATILE 34	10	TN	10 Mati34
NEUCHÂTEL, MONRUZ	10	TN	10 Monruz
NEUCHÂTEL, NID-DU-CRÔ P+R	10	TN	10 NidCrô
NEUCHÂTEL, NUMA-DROZ	10	TN	10 N-Droz
NEUCHÂTEL, ORIETTE	10	TN	10 Oriett
NEUCHÂTEL, PIERRE-À-BOT	10	TN	10 PABOT
NEUCHÂTEL, PIERRE-QUI-ROULE	10	TN	10 PiRoul
NEUCHÂTEL, PISCINES	10	TN	10 Piscin

NEUCHÂTEL, PLACE PURY	10	TN	10 Pury1
NEUCHÂTEL, PLACE PURY	10	TRN–Autovr	10NEPP
NEUCHÂTEL, PLAN	10	TN	10 Plan
NEUCHÂTEL, PONT DES PARCS	10	TN	10 PtParc
NEUCHÂTEL, PORT DE SERRIÈRES	10	TN	10 PoSerr
NEUCHÂTEL, PORTES–DES–ACACIAS	10	TN	10 PAcaci
NEUCHÂTEL, PORTES–ROUGES	10	TN	10 PoRoug
NEUCHÂTEL, PORT–ROULANT	10	TN	10 PRoul
NEUCHÂTEL, POSTE	10	TN	10 Poste
NEUCHÂTEL, POWDRIÈRES	10	TN	10 Poudri
NEUCHÂTEL, PRÉBARREAU	10	TN	10 Prébar
NEUCHÂTEL, RÉGIONAL	10	TN	10 Région
NEUCHÂTEL, RIVERAINE	10	TN	10 Rivran
NEUCHÂTEL, ROCHER	10	TN	10 Rochr
NEUCHÂTEL, ROCHETTES	10	TN	10 Rchett
NEUCHÂTEL, ROSIÈRE	10	TN	10 Rosièr
NEUCHÂTEL, RUE DE LA CÔTE	10	TN	10 CôteRu
NEUCHÂTEL, SAARS 17	10	TN	10 Sarr17
NEUCHÂTEL, SAARS 55	10	TN	10 Sarr55
NEUCHÂTEL, SERRIÈRES RUAU	10	TN	10 Ruau
NEUCHÂTEL, SERRIÈRES TN	10	TN	10 C–Serr
NEUCHÂTEL, STAND	10	TN	10 STAND
NEUCHÂTEL, STE–HÉLÈNE	10	TN	10 StHélè
NEUCHÂTEL, ST–HONORÉ	10	TN	10 Honor
NEUCHÂTEL, ST–NICOLAS MEN	10	TN	10 MEN
NEUCHÂTEL, TEMPLE–DE–VALANGINES	10	TN	10 TplVal
NEUCHÂTEL, TERREAUX	10	TN	10 Terra
NEUCHÂTEL, TIVOLI	10	TN	10 Tivoli
NEUCHÂTEL, TROIS–CHÊNES	10	TN	10 TCHEN
NEUCHÂTEL, UNIVERSITÉ	10	TN	10 Uni 1
NEUCHÂTEL, UNIVERSITÉ FUNAMBULE	10	TN	10 UniFun
NEUCHÂTEL, VAUSEYON	10	TRN–Autovr	10VSEYO
NEUCHÂTEL, VAUSEYON POSTE	10	PAG	10VausP
NEUCHÂTEL, VAUSEYON TN	10	TN	10 Vausey
NEUCHÂTEL, VERGER–ROND	10	TN	10 VGRON
NEUCHATEL–SERRIERES GARE	10	CFF	NESE
NODS, BAS DU VILLAGE	65	PAG	Nodsbas
NODS, ECOLE	65	PAG	Nodséco
NODS, LA RUINE	65	PAG	Ruine
NOIRAIGUE GARE	30	CFF	NOI

7.302

Arrêts	Zones	Entreprises	Oblitérateur
O			
P			
PERREUX, EST	11	TN	11PERRE
PERREUX, HÔPITAL	11	TN	11 PERRE
PERREUX, PONTAREUSE	11	TN	11POARS
PESEUX, CÉVENOLS	10	TN	10 Cenevo
PESEUX, CHASSELAS	10	TN	10 Chassl
PESEUX, TEMPLE	10	PAG	10Peseu
PESEUX, TEMPLE	10	TN	10 Peseux
PESEUX, TOMBET 26	10	TN	10 Tmbt26
PESEUX, VIGNOBLE	10	TN	10 Vignb
PETIT-MARTEL	21	TRN-cmn	21PTMA
PETIT-MARTEL - EST	21	TRN-cmn	21PTME
PETIT-SAVAGNIER	11	TN	SAVGN
PRÊLES, COLLEGE	65	PAG	Prêleco
PRÊLES, GARE	65	PAG	Prêlega
PRÊLES, LOUVAIN	65	PAG	Louvain
PRÊLES, POSTE	65	PAG	Prêlepo

7.4 Q – T

7.400

Arrêts	Zones	Entreprises	Oblitérateur
Q			
R			
RENAN BE GARE	21/31	CFF	RE
ROCHEFORT, CARREFOUR	11/30	PAG	11Rochc
ROCHEFORT, ECOLE	11/30	PAG	11Roché
ROCHEFORT, L'ERABLE	11/30	PAG	11Lérab

7.401

Arrêts	Zones	Entreprises	Oblitérateur
S			
SAIGNELEGIER GARE	42	CJ	S'GIER 1
SAIGNELEGIER, CENTRE LOISIRS	42	PAG	Saigcl
SAIGNELEGIER, GARE	42	PAG	SaigGar
SAIGNELEGIER, LA NEUVEVIE	42	PAG	SaigNeu

SAIGNELEGIER, PLACE DU 23 JUIN	42	PAG	Saig23j
SAIGNELEGIER, ROUGES-TERRES	42	PAG	Saigrou
SAUGES, LA FONTANETTE	15	PAG	15SaFon
SAUGES-PRES-SAINT-AUBIN	15	PAG	15SaStA
SAULES NE	11	TN	SAULS
SAVAGNIER PRAYES	11	TN	SAVGP
SONVILIER GARE	31	CFF	SV
ST. JOHANNSEN	14/65	PAG	14StJoh
ST-AUBIN NE, ANC. POSTE	15	PAG	15StAaP
ST-AUBIN NE, HÔPITAL	15	PAG	15StAHô
ST-AUBIN NE, LE DEVENS	15	PAG	15StADe
ST-AUBIN NE, LES CHARRIERES	15	PAG	15StACh
ST-AUBIN NE, PATTUS	15	PAG	15StAPa
ST-AUBIN NE, TIVOLI	15	PAG	15StATi
ST-AUBIN NE, VILLAGE	15	PAG	15StAVi
ST-AUBIN, SENET	15	TN	STAUB
ST-BLAISE CFF GARE	11	CFF	SBL
ST-BLAISE LAC GARE	11	BLS	11SBLB
ST-BLAISE TN	11	TN	11 StBlais
ST-BLAISE, BIF. SUR FROCHAUX	11	PAG	11Froch
ST-BLAISE, BIF. SUR MALEY	11	PAG	11BiMal
ST-BLAISE, BOUCLE TN	11	PAG	11StBl
ST-BLAISE, GARE BLS	11	TN	11 StBLac
ST-BLAISE, GARE CFF	11	PAG	11StBIC
ST-BLAISE, LA GOULETTE	11	PAG	11Goule
ST-BLAISE, SENTIER GARE CFF	11	TN	11 StBCFF
ST-BLAISE, SOUS-LES-VIGNES	11	TN	11 SVigne
ST-BLAISE, VOENS	11	PAG	11Voëns
ST-IMIER EISI	66	CJ Auto	
ST-IMIER GARE	31/66	CFF	STI
ST-IMIER GARE	31/66	CJ Auto	
ST-IMIER HOTEL ERGUEL	66	CJ Auto	
ST-IMIER LA GOULE	66	CJ Auto	
ST-IMIER LONGINES	66	CJ Auto	
ST-SULPICE NE, BAS DU VILLAGE	33	TRN-Autorvt	33SUBAV
ST-SULPICE NE, LA FOULE	33	TRN-Autorvt	33SUFOU
ST-SULPICE NE, POSTE	33	TRN-Autorvt	33SUPOS
ST-SULPICE NE, PRISE MILORD	33	TRN-Autorvt	33SUPMI
ST-SULPICE NE, TERMINUS	33	TRN-Autorvt	33SUTER

7.402

Arrêts	Zones	Entreprises	Oblitérateur
T			
THIELLE, LE VERGER	11	PAG	11THIEL
TRAVERS GARE	30	CFF	TR
TRAVERS GARE	30	TRN-rvt	33TR
TROIS-COMMUNES	11	TN	11TCOMM

7.5 U – Z

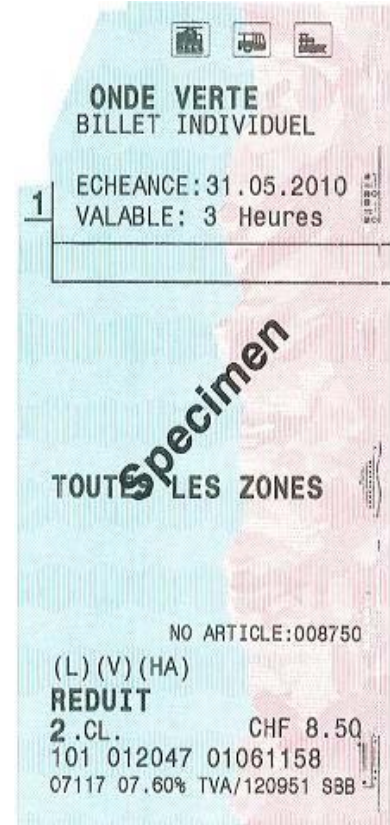
7.500

Arrêts	Zones	Entreprises	Oblitérateur
U			
V			
VALANGIN, CENTRE	11	TRN-Autovr	11VACEN
VALANGIN, LA BORCARDERIE	11	TRN-Autovr	11VABOR
VALANGIN, LA CURE	11	TRN-Autovr	11VACUR
VAUMARCUS GARE	15	CFF	VAU
VAUMARCUS, BAS DU VILLAGE	15	PAG	15VaubV
VAUMARCUS, GARE	15	PAG	15VauG
VAUMARCUS, HAUT DU VILLAGE	15	PAG	15VauhV
VAUMARCUS, MILIEU DU VILLAGE	15	PAG	15VaumV
VERNEAZ, CROISEE	15	PAG	15VerCr
VILARS NE	11	TN	VILRS
VILLERET GARE	66	CFF	VT
VILLIERS, CENTRE	30	TRN-Autovr	30VICEN
VILLIERS, LA CHAMPEY	30	TRN-Autovr	30VICHA
W			
WAVRE, COLLEGE	11	PAG	11WavCo
WAVRE, LES MOTTERESSES	11	PAG	11WavMo
X			
Y			
Z			
ZIHLBRÜCKE GARE	11	BLS	32ZBR

8/9 Modèles de titres de transport

80 Billet à l'unité

80.000




**PostAuto
CarPostal
AutoPostale**
DIE POST LA POSTE LA POSTA

**Billett für eine einfache Fahrt
Billet pour une simple course
Biglietto per una corsa semplice**

von
de
da 2 zones

nach
à
a 10 - 11

Datum
Date
Data 04.06.09 17h31

CHF: 3.40

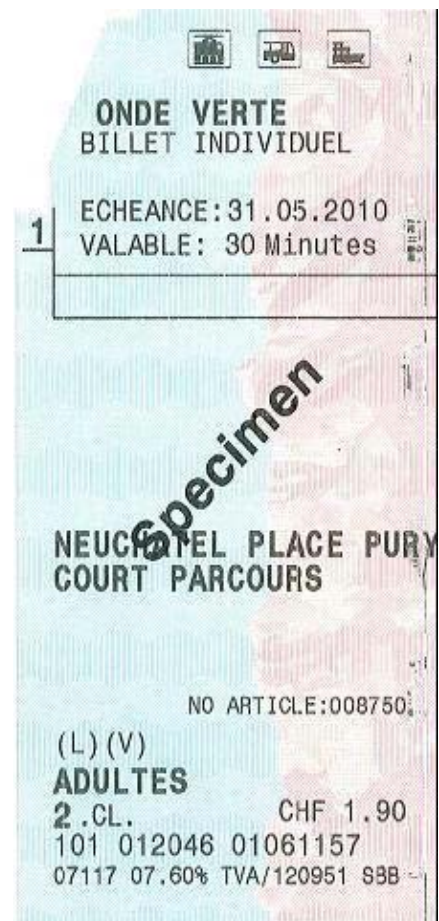
Preis inkl. 7,6% MWST/Prix y compris 7,6% TVA/Prezzo inclusi 7,6% IVA
No. MWSt / TVA / IVA 411750

No 005501

Die Post/La Poste/La Posta Plus 12.2006 (AW 681 Z)

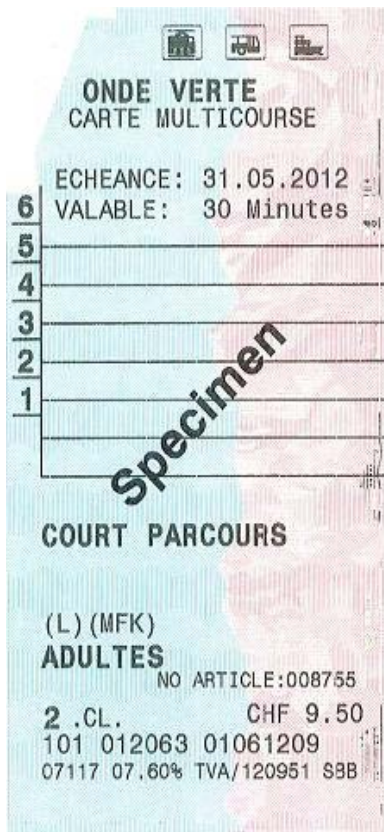
81 Billet "court parcours"

81.000



82 Carte multicourses

82.000



83 Carte "24 heures"

83.000





84 Cartes "24 heures", villes de La Chaux – de – Fonds et du Locle

84.000



85 Billet de groupe

85.000 COMMUNAUTE TARIFATAIRE NEUCHATEL **9906326202** 07117
BILLET DE GROUPES ONDE VERTE
 VALABLE: 01.06.2009 101 012086 01061237
 12:37 - 15:36 HEURE 2 .CL. NO ARTICLE: 008759

**La Chaux-de-Fonds
 Neuchâtel
 TOUTES LES ZONES**

© CIT 1996	10 ABT 1/2	CHF	6.80		
	4 ADULTES	CHF	13.60		
	10 CHIEN	CHF	6.80		
	10 JEUNE 16-25	CHF	6.80		
	10 ENFANT -16	CHF	6.80	6 GRATUIT	INCL.07.60% TVA/120951 SBB
	10 AG	CHF		60 TOTAL	TOTAL CHF 326.40

86 Billet journalier pour groupe

86.000 COMMUNAUTE TARIFATAIRE NEUCHATEL **9906326210** 07117
BILLET GROUPE ONDE VERTE 1 JOUR
 VALABLE: 01.06.2009 101 012094 01061241
 2 .CL. NO ARTICLE: 008760

**La Chaux-de-Fonds
 Neuchâtel
 TOUTES LES ZONES**

© CIT 1996	10 ABT 1/2	CHF	13.60		
	4 ADULTES	CHF	27.20		
	10 CHIEN	CHF	13.60		
	10 JEUNE 16-25	CHF	13.60		
	10 ENFANT -16	CHF	13.60	6 GRATUIT	INCL.07.60% TVA/120951 SBB
	10 AG	CHF		60 TOTAL	TOTAL CHF 652.80

87 Abonnements (annuel, mensuel, hebdomadaire)

87.000



Giovanna Cusimano Ciolino F
 13.12.1946 44753349
 086-402-335-5 BIJ842

9246 22

09.01.2012
08.01.2013
 Abo Onde Verte
 Zone(s) 14 65

2e cl. 9246 44753349 BIJ842

CTNE
COMMUNAUTE TARIFAIRE NEUCHATEL

NON TRANSMISSIBLE **BBP123**

ONDE VERTE

14.12.2008
13.12.2009

ZONES 10 11

(L)(ABO)

2.CL. **ADULTES**
008772 005-863-488-0 26485646
101 010474 14121743 CHF 810.00
07117 INCL.07.60% TVA/120951 SBB

**QUITTANCE
D'ACHAT**

NO CLIENT: 005-863-488-0
NO ARTICLE: 00008772
CARTE DE BASE: BBP123
NO ABO: 26485646
VALABLE: 14.12.2008
- 13.12.2009

ADRESSE:
Muster Patrick
Wylersstrasse 25
3030 Bern

VEUILLEZ CONSERVER LA QUITTANCE
SEPAREMENT ET LA PRESENTER AU
GUICHET EN CAS DE PERTE DE L'ABT.
PAS VAL. COMME TITRE DE TRANSPORT

101 010474 14121743 CHF 810.00
07117 INCL.07.60% TVA/120951 SBB

CTNE
COMMUNAUTE TARIFAIRE NEUCHATEL

NON TRANSMISSIBLE **BBP951**

ONDE VERTE

14.12.2008
13.01.2009

ZONES 10 11

(2.)(ABO)(1/2)

2.CL. **JUNIOR**
008768 016-429-738-4 26484511
101 010460 14121700 CHF 68.00
07117 INCL.07.60% TVA/120951 SBB

CTNE
COMMUNAUTE TARIFAIRE NEUCHATEL

NON TRANSMISSIBLE **BBP789**

ONDE VERTE

14.12.2008
20.12.2008

TOUTES LES ZONES

(2.)(ABO)(1/2)

2.CL. **SENIOR**
008764 010-101-812-3 26483911
101 010441 14121636 CHF 56.00
07117 INCL.07.60% TVA/120951 SBB

88 Abonnement "JobAbo"

88.000

CTNE
COMMUNAUTE TARIFAIRE NEUCHATEL

NON TRANSMISSIBLE **BBP123**

JOB-ABO
ONDE VERTE

14.12.2008
13.12.2009

TOUTES LES ZONES

(2.) (ABO) (1/2)

2. CL. ADULTES
008777 005-863-488-0 26485949
101 010496 14121754 CHF 999.00
07117 INCL.07.60% TVA/120951 SBB

**QUITTANCE
D'ACHAT**

NO CLIENT: 005-863-488-0
NO ARTICLE: 00008777
CARTE DE BASE: BBP123
NO ABO: 26485943
VALABLE: 14.12.2008
- 13.12.2009

ADRESSE:
Muster Patrick
Wylersstrasse 225
3030 Bern

VEUILLEZ CONSERVER LA QUITTANCE
SEPAREMENT ET LA PRESENTER AU
GUICHET EN CAS DE PERTE DE L'ABT.
PAS VAL. COMME TITRE DE TRANSPORT

101 010495 14121754 CHF 612.00
07117 INCL.07.60% TVA/120951 SBB

89 Surclassement

89.000

COMMUNAUTE TARIFAIRE NEUCHATEL

ONDE VERTE
VALABLE: 01.06.2009
JUSQU'A: 15:15 HEURE

SURCLASSEMENT

8 ZONES

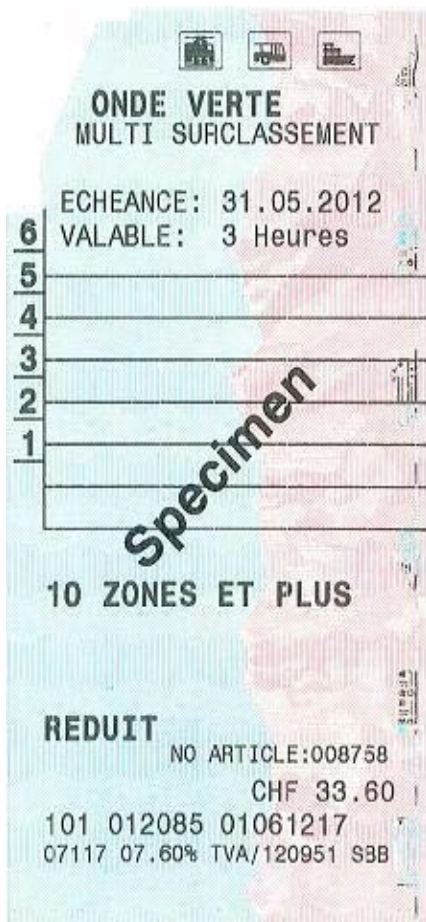
NO ARTICLE: 008757

ADULTES

101 012082 01061216 CHF 8.90
07117 INCL.07.60% TVA/120951 SBB

90 Carte de 6 surclassements

90.000



91 Billet de raccordement

91.000




10 Modèles des formules "Voyage sans titre de transport"

100 Voyage sans titre de transport valable

100.000

TN – Formule manuelle

Compagnie des transports en commun de Neuchâtel et environs

 **Voyage sans titre de transport valable**
Articles 51 LTP et 1 OTP

Quai Philippe-Godet 5 - 2000 Neuchâtel N° 056798

Madame Monsieur

Nom: _____ Prénom: _____

Date de naissance: _____ Lieu d'origine: _____

Domicile: _____

Vérification de l'identité au moyen de:

Carte d'identité ou passeport Abonnement périmé

Permis de conduire ou de séjour Autre: _____

A voyagé: Sans titre de transport Abo oublié

Titre de transport non validé Abo échu le: _____

De: _____ à: _____

Par: Bus / Trolley / Funi Train Tram

Prix du transport:	Surtaxe:	Frais de dossier:	Total: (voir verso)
CHF	CHF	CHF	CHF

Confirme l'exactitude des indications / Signature du voyageur: _____

Signature de l'agent: _____ Nom: _____ Prénom: _____

Acquitté le: _____ Signature de l'agent: _____

1^{ère} dénonciation Nbre de dénonciations _____ du _____ au _____

Observations: _____

Lieu: _____ Date/Heure: _____


Voyage sans titre de transport valable
Articles 51 LTP et 1 OTP

Case postale 1429, Gare TRN / 2301 La Chaux-de-Fonds

N° 24301

 Madame Monsieur

Nom: _____ Prénom: _____

Date de naissance: _____ Lieu d'origine: _____

Domicile: _____

Vérification de l'identité au moyen de:

 Carte d'identité ou passeport Abonnement périmé

 Permis de conduire ou de séjour Autre:

A voyagé: Sans titre de transport Abo oublié
 Titre de transport non validé Abo échu le:
 Titre de transport falsifié Abus

De: à:

Par: Bus / Trolley Train TramDivers:
CHFSurtaxe:
CHFFrais de dossier:
CHFTotal: (voir au verso)
CHF

Confirme l'exactitude des indications / Signature du voyageur:

Signature de l'agent: _____ Nom: _____ Prénom: _____

Acquitté le: _____ Signature de l'agent: _____

 1^{ère} dénonciation Nbre de dénonciations du au

Observations: _____

Lieu: _____ Date et heure: _____

BLS, CFF et TRN – Formule électronique

51051

**Voyage sans titre
de transport valable:**

Personnel

ID: 09026786004639

Madame
 Nom: Zbinden
 Prénom: Barbara
 Adresse: Comte-de-Wemys, ch. d 15
 NPA/Lieu: 2014 Bôle

Date de naissance: 29.08.1991
 Lieu d'origine:
 Genre de pièce d'identité: sans légitimation
 Établi à:
 No. légitimation:

Date: 24.02.2009 Heure: 15:48
 Train: 4826 2. classe
 Trajet:
 NEUCHÂTEL
 BOLE
 via: 0
 →

No pers: UZ73004

Voyageur s. billet valable

CHF 80.00 (en cas de récidive le montant
peut être plus élevé)
 Ce formulaire ne donne pas droit à une poursuite
de voyage.
 La personne sous-mentionnée approuve les
indications:

X

UZ73004 000000 2402151
 4826 INCL. 0.0% TVA/ 482762

**Voyage sans titre
de transport valable**

Client

ID: 09026786004639

Zbinden
 Barbara
 Comte-de-Wemys, ch. d 15
 2014 Eôle
 Genre de pièce d'identité: sans légitimation
 Établi à:
 No. légitimation:

Le 24.02.2009 à 15:48 avec train 4826
 de NEUCHÂTEL
 à BOLE
 via 0
 →

2. classe
 No pers: UZ73004

Voyageur s. billet valable


CHF 80.00 (en cas de récidive le montant
peut être plus élevé)
 Ce formulaire ne donne pas droit à une poursuite
de voyage.
 La personne sous-mentionnée approuve les
indications:

X

TRN SA, Constats, +41 (0)32 424 24 75
 trn.constats@trn.ch


UZ73004 000000 2402151
 4826 INCL. 0.0% TVA/ 482762

100.003



La classe jaune. **CarPostal**

N° 014001



Passager sans titre de transport valable

Date _____ Heure _____ Course N° _____

Parcours de _____ à _____

M. M^{me} Enfant / m / f Date de naissance _____

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

NPA/Localité _____

Lieu d'origine: _____ Tél. _____

Infractions

Sans titre de transport Abo de parcours/abo. comm. tarif oublié

Titre de transport non valable AG/abo ½ tarif oublié

CMC non oblitérée Carte junior/petits-enfants oubliée

Abo. ½ tarif / AG / Abo. de parcours / Carte de base /

Carte junior/petits-enfants

Abo. comm. tarifaire échu le: _____

Les abonnements généraux, ½ tarif ou de parcours oubliés devront être présentés dans les 5 jours, avec paiement d'une taxe de Fr. _____ auprès

de la station Car Postal: _____

de l'office de poste: _____

du chauffeur

Paiement comptant

Facture (payable à 10 jours)

Remarques:

Frais:

Supplément¹ Fr. _____

Frais administratifs² Fr. _____

Total Fr. _____

1 Pour course sans titre de transport valable
2 En pas de paiement sur facture

Signature de représentant légal: _____

Signature du contrôleur: _____

PAG 06.07

100.004

CJ – Formule manuelle

Schweizerische Transportunternehmungen
 Entreprises suisses de transport
 Imprese svizzere di trasporto

Nr. _____
 Teil 1 (Zentralstelle)
 Partie 1 (Service central)
 Parte 1 (Servizio centrale)

Reise ohne gültigen Fahrausweis Voyage sans titre de transport valable Viaggio effettuato senza un titolo di trasporto valido

Frau Madame Signora
 Herr Monsieur Signore
 CFF Service clientèle Genève
 SBB Kundendienst Basel
 SBB Kundendienst Zürich
 KTU ETC ITC **DE-CJ TOURISM**

Name / Nom / Cognome _____ Vorname / Prénom / Nome _____

Geburtsdatum / Date de naissance / Data di nascita _____ Heimatort / Lieu d'origine / Luogo d'origine _____ Kanton / Canton / Cantone _____

Strasse und Nr. / Rue et no. / Via e n° _____ PLZ / NPA / NPA _____

c/o _____ Wohnort / Domicile / Domicilio _____

ID CI / Pass / Passeport / Passaporto
 Führerausweis / Permis de conduire / Patente di guida
 Ausländerausweis / Livret pour étrangers / Libretto per stranieri
 (A B C P N L G S)
 Grundkarte / Carte de base / Carta di base

Ausgestellt in / Etabli à / Rilasciata a _____ Adresse aktuell / Adresse actuelle / Indirizzo attuale _____ Ausweis-, Grundkartennummer / No de livret ou carte de base / N° di libretto o carta di base _____

Bemerkungen/anderer Ausweis / Observations/autre identification / Osservazioni/altri legittimazione _____

Die Richtigkeit der Angaben bestätigt/Unterschrift des Reisenden / Confirme l'exactitude des indications/signature du voyageur / Conferma l'esattezza di quanto indicato/firma del viaggiatore **X**

Unterschrift Mitarbeiter/in / Signature de l'agent / Firma dell'agente _____ Pers.-Nr. / No pers. / N° pers. _____ Depot/Bahnhof / Dépôt/gare / Deposito/stazione _____

Zug / Train / Treno _____ Datum / Date / Data _____ Zeit / Heure / Ora _____ Gültig bis / Valable jusqu'au / Valido fino a _____

Von / De / Da _____ nach / à / a _____

1. Klasse / Classe
 2. Klasse / Classe
 ⇒
 ⇔
 gültiges 1/2 Abo vorgewiesen / Abt. 1/2 valable présenté / Abb. 1/2 valido esibito

via _____

<input type="checkbox"/> Ohne gültigen Fahrausweis / Sans titre de transport valable / Sprovisto del titolo di trasporto valido	<input type="checkbox"/> Fahrausweis nicht entwertet / Titre de transport non validé / Titolo di trasporto non obliterato	Fahrpreis/Differenz / Prix de transport/Différence / Prezzo del trasporto/Differenza
<input type="checkbox"/> Abo vergessen / Abt. oublié / Abb. dimenticato	<input type="checkbox"/> GA / AG <input type="checkbox"/> 1/2 Abo / Abt. 1/2 / Abb. 1/2 <input type="checkbox"/> Andere / Autre / Altro	Bearbeitungsgebühr / Surtaxe de traitement / Supplementi di trattamento
<input type="checkbox"/> Hund ohne Billett / Chien sans billet / Cane senza biglietto	<input type="checkbox"/> Ohne Velobillett / Sans billet pour bicyclette / Senza biglietto per bicicletta <input type="checkbox"/> Klassenwechsel / Surclassement / Cambiamento di cl.	Selbstkontrollzuschlag / Surtaxe de contr. sporadique / Supplemento di contr. sporadico
<input type="checkbox"/> Missbrauch/Grund / Abus/Motif / Abuso/Motivo	<input type="checkbox"/> Streckenwechsel / Changement de parcours / Cambiamento di percorso	Missbrauch / Abus / Abuso
<input type="checkbox"/> Abo-Gültigkeitsdauer abgelaufen am / Validité de l'abonnement échu le / Validità dell'abbonamento scaduta il	<input type="checkbox"/> Fälschung / Falsification / Falsificazione	Fälschung / Falsification / Falsificazione
<input type="checkbox"/> Billettautomat defekt / Distributeur de billets défectueux / Distributore automatico di biglietti difettoso	<input type="checkbox"/> Entwerter defekt / Oblitérateur défectueux / Obliteratore difettoso	Adressnachforschung/Div./Anzahlung / Recherche d'adresse/Div./Acompte / Ricerca di indirizzo/Div./Acconto
Bahnhof/Standort / Gare/Emplacement / Stazione/Posto		Total / Total / Totale
Differenz Grundkarte / Différence carte de base No / Différence carta di base N°	Abo-Nr. / No Abt. / N° Abb.	<input type="checkbox"/> Abo eingezogen / Abt. retiré / Abb. ritirato <input type="checkbox"/> F 7260 erstellt / F 7260 établi / F 7260 stabilito
Bitte Rückseite beachten! / Veuillez consulter le verso! / Prenda nota di ciò che sta scritto sul retro!		Adressnachforschung / Recherche d'adresse / Ricerca di indirizzo

SBB 952-70-00 VI 2003 100'000 (2)

101 Attestations de retrait

101.000

CarPostal

Interrail Suisse des transports
Imprese sacconi di trasporto

Bezugsnachweis für Streckenabonnemente, MFK
Attestation de retrait pour abonnements de parcours, CMC
Attestazione di ritiro per abbonamenti di percorso, CPC

Code-Verkaufsstelle
Code de centre de vente
Codice del servizio di vendita

Herr / M. Frau / Mme Sprache / Langue D F I Inhaber / Titulaire / Abo / Titolare

Name / Nom / Nome
Cognome / Surnome / Cognome
Prénom / Nome / Nome
Strasse und Nr. / Rue et no. / Via e n.
PLZ, Wohnort / NPA, Comune / CAP, Località
Telefon / Telefono / Telefono

Grundkarte / Carte de base / Carta di base No.
 Geburtsdatum / Date de naissance / Data di nascita
 Gültig ab / Valable dès / Valabile dal
 Klasse / Classe / Classe 1 2
 Abonnement / MFK / Abbonamento / C.M.C. / Abbonamento / C.P.C. No.
 von / de / da nach / à / a für

Währung / Zone / Monnaie / Zone / Valuta / Zona / Valuta / Zona
 Anzahl Zonen / Nombre de zones / Numero di zone

Gewöhnlicher Verkehr
Trafic ordinaire
Traffico ordinario

60/65/7 FVP FVP/612 612

Streckenabonnement
Abonnement de parcours
Abbonamento di percorso

Erwachsene/Adultes/adulti

Juni 6-25

12 Monate/12 mois/mesi

1 Monat/1 mois/mese

7 Tage/7 jours/giorni

Klassenwechsel/Transfèrement/
cambio di classe

Mehrfahrtenkarte
Carte multicourse
Carta per più corse

Erwachsene/Adultes/adulti

Kinder/Juniors/ragazzi 6-16

Juni 16-25

16 Abos, FVP

Akt/Nr.
Article / N°

Verbunde
Communautés
Comunità

65/1 FVP

Streckenabonnement
Abonnement de parcours
Abbonamento di percorso

Erwachsene/Adultes/adulti

Juni 6-25

12 Monate/12 mois/mesi

1 Monat/1 mois/mese

7 Tage/7 jours/giorni

Klassenwechsel/Transfèrement/
cambio di classe

Mehrfahrtenkarte
Carte multicourse
Carta per più corse

Erwachsene/Adultes/adulti

Juni 6-25, 16 Abos, FVP

FVP

Tagewahlkarte ZVV

Erwachsene

Ermäßig

Akt/Nr.
Article / N°

Berechnung des Preises/Kaufpreises/Calcolo del prezzo			
	Code	lit.	fr.
Abonnement/Abbonamento/Comunità (Strecken)	SBB CFF FFS	1 0 1 1	
		1	
		1	
		1	
		1	
		1	
Total		1 0 0 0	
Total		2 4 9 0	
Preparazione / Preparazione / Comunità (prezzi)		2	
		2	
		2 0 0 0	
Preis/Preis/Prezzo		6 0 0 0	

1 Für Nachzahlung / Pour solde ultérieur / Per rilevamento ulteriore

PTT 576.10 (101029) 4.97 30.000 194.4

101.001

Schweizerische Transportunternehmungen
 Entreprises suisses de transport
 Imprese svizzere di trasporto

Bezugsnachweis für Streckenabonnemente, MFK
Attestation de retrait pour abonnements de parcours, CMC
Attestazione di ritiro per abbonamenti di percorso, CPC

Code Verkaufsstelle
 Code du service de vente
 Codice del servizio di vendita

Herr M Sig Frau Mme Sig.a Sprache D F I Inhaber Titulaire 1/2 Abo

Name Nom
 Cognome
 Vorname Prénom
 Name Nome
 Strasse und Nr. Rue et no
 Via e n.
 PLZ, Wohnort NPA, Domicile NPA, Domicilio
 Telefon Telephone
 Telefono

Grundkarte No
 Carte de base
 Carta di base

Geburtsdatum Date de naissance
 Data di nascita

Gültig ab Valable des
 Valable dal

Klasse 1 2
 Classe
 Classe

Abonnement/MFK No
 Abonnement/CMC
 Abbonamento/CPC

von da nach à via

W. Zonen Communautés: Zones No
 Communauté: Zone Anzahl Zonen
 Nombre de zones
 Bemerkungen Observations
 Osservazioni Numero di zone

Gewöhnlicher Verkehr
Traffic ordinaire
Traffic ordinario

650/652 FVP

Streckenabonnement
 Abonnement de parcours
 Abbonamento di percorso

Erwachsene/adultes/adulti

Junior 6-25

12 Monate/mois/mesi

1 Monat/mois/mese

7 Tage /jours/giorni

Klassenwechsel/surclassement/
 cambio di classe

Mehrfahrtenkarte
 Carte multicourse
 Carta per più corse

Erwachsene/adultes/adulti

Ermässigt/ridotto

FVP

Artikel
 Article
 Articolo N°

Verbunde
Communautés
Comunità

651 FVP

Streckenabonnement
 Abonnement de parcours
 Abbonamento di percorso

Erwachsene/adultes/adulti

Junior 6-25

Junior 6-25
 unpers./impers./al portatore

Senior

12 Monate/mois/mesi

1 Monat/mois/mese

7 Tage /jours/giorni

Klassenwechsel/surclassement/
 cambio di classe

Mehrfahrtenkarte
 Carte multicourse
 Carta per più corse

Erwachsene/adultes/adulti

Junior 6-25, 1/2 Abo

FVP

Tageswahlkarte ZW

Erwachsene

Ermässigt

Artikel
 Article
 Articolo N°

				Code	km	Fr
Kommunikations- abonnemente Comunità dei abbonati	SBB CFF FFS	1	0	1	1	
		1				
		1				
		1				
		1				
		1				
Total		1	0	0	0	
Preisartikeln Comunità dei prezzi		2	4	9	0	
		2				
		2				
		2	0	0	0	
Preis/Price/Prezzo		6	0	0	0	

1 Für Nachfassung
 Pour saisie ultérieure
 Per rilevamento ulteriore

SBB 952-81-77 III 2004 50 000 (3)

11 Annonces de groupes

110.000 Les dispositions des P507 (Système PLABE) sont applicables pour les annonces de groupes dans le rayon de validité communautaire.

110.001 Les entreprises qui ne disposent pas du système PLABE envoient leurs annonces aux adresses ci-dessous.

110.002 Afin que l'acheminement optimal et les correspondances souhaitées puissent être assurés, il est essentiel d'indiquer le parcours entier du voyage, y compris les courses bus et bateau.

110.003 L'assentiment des entreprises participantes est nécessaire pour les groupes dont le nombre de participants est supérieur au nombre indiqué dans le tableau ci-dessous.

Demande d'assentiment nécessaire pour

Entreprise	Adresse	Téléphone	Fax	E-mail	Mémo	1 cl.	2 cl.	Autre
BLS 034	BLS SA Bollwerk 27 3011 Bern	031 327 28 29	031 327 37 20	✉ xbls09@rail.ch	Xbls09	10	50	
PAG 801	CarPostal Suisse SA	058 454 33 02	032 926 04 09	✉ ccpaq@carpostal.ch		10	10	
CFF 011	Service Center CFF Case postale 176 3900 Brigue	051 225 78 91	051 225 70 91	✉ gruppen.servicecenter@sbb.ch		60	80	
CJ 043	Chemins de fer du Jura 1, rue Général – Voirol 2710 Tavannes	032 952 42 73	032 952 42 70	✉ gare-saignelegier@les-cj.ch	saig100	10	200	
CJ Auto 833	Automobiles CJ Grande Rue 9 2720 Tramelan	032 486 93 37	032 486 93 50	✉ autos@les-cj.ch	tram100	20	20	
SMts 143	Funiculaire St-Imier – Mont Soleil Rue des Roches 31 2610 St-Imier	032 941 25 53	032 941 28 32	✉ info@funisolaire.ch		50	50	
TN 153	Les Transports en commun de Neuchâtel et environ SA Quai Ph. – Godet 5 2000 Neuchâtel	032 720 06 00	032 724 51 34	✉ contact.tn@ne.ch		80 30 20	80 30 20	Urbain Régional Funi Chaumont
TRN-cmn 044	TRN SA 3, Allée des Défricheurs 2301 La Chaux – de – Fonds	032 924 23 90	032 924 23 99	✉ gare.ponts@trn.ch ✉ prod.fer@trn.ch		50	50	
TRN-rvt 073	TRN SA 3, Allée des Défricheurs 2301 La Chaux – de – Fonds	032 924 23 40	032 861 41 49	✉ gare.fleurier@trn.ch ✉ prod.fer@trn.ch	fle100	10	80	Demande d'arrêt à La Presta
TRN-autorvt 796	TRN SA 3, Allée des Défricheurs 2301 La Chaux – de	032 924 23 40	032 861 41 49	✉ gare.fleurier@trn.ch ✉ prod.fer@trn.ch	fle100	10	10	

	- Fonds							
TRN-tc 792	TRN SA 3, Allée des Défricheurs 2301 La Chaux – de – Fonds	032 924 24 75	032 924 24 79	✉ gare.trncdf@trn.ch		10	10	
TRN-autovr 156	TRN SA 3, Allée des Défricheurs 2301 La Chaux – de – Fonds	032 924 23 00	032 924 23 01	✉ gare.cernier@trn.ch	cer300	10	10	

12 Désignation des tarifs et des prescriptions

120.000	V507	Réservation des places pour groupes en trafic interne suisse
	V520	Prescriptions sur les transports militaires, de la protection civile et du service civil
	T600	Tarif général des voyageurs
	T600.3	Facilités de voyages pour familles – carte Junior/carte Petits – enfants
	T600.4	Facilités de voyages pour voyageurs avec un handicap
	T600.7	City – Ticket
	T600.9	Remboursements
		Prescriptions concernant le contrôle des titres de transport et le traitement des voyageurs sans titre de transport valable
	T639	Dispositions concernant les facilités de voyage du personnel (FVP)
	T639.2	Facilités de voyage du personnel en trafic international (FIP)
	T650	Tarif des abonnements de parcours
	T652	Tarif des cartes multicourses
	T654	Tarif des abonnements généraux et des abonnements demi prix
	T655	Tarif communautaire interrégional
	T660	Tarif pour voyages de groupes
	T673	Offer Switzerland – Swiss Travel System
	LTP	Loi fédérale sur le transport public
	OTP	Ordonnance sur le transport public

